



Rapport annuel de gestion **2013-2014**

Ministère du Conseil exécutif

Rapport annuel de gestion **2013-2014**

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-71556-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-71557-3 (version électronique)

ISSN 1709-6227

© **Gouvernement du Québec, 2014**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2013-2014. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

Philippe Couillard

Québec, septembre 2014

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère au 31 mars 2014, soit le soutien et le conseil au gouvernement dans l'élaboration et dans la réalisation de son programme d'action, le soutien à l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard de la capitale nationale, de la région métropolitaine, des affaires autochtones, du développement nordique, de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, des institutions démocratiques et de la participation citoyenne, ainsi que la coordination des communications gouvernementales. Il fait état des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2015*.

Le rapport rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère et découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Juan Roberto Iglesias

Québec, septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	9
Liste des graphiques	13
Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif.....	15
Rapport de validation de la vérification interne.....	17
Introduction	19
Présentation générale	21
Sommaire des principaux résultats.....	25
Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le <i>Plan stratégique 2009-2013</i> et dans le <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014</i> du ministère du Conseil exécutif	31
Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement	33
Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec	57
Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.....	69
Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Conseil exécutif	79
Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif.....	83
Ressources humaines.....	85
Ressources budgétaires et financières	89
Ressources informationnelles.....	94
Règles pour les bonis au rendement	97

Section 4 – Autres exigences	99
Accès à l'égalité en emploi.....	101
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels	105
Allègement réglementaire et administratif	107
Développement durable et changements climatiques.....	108
Égalité entre les femmes et les hommes	118
Emploi et qualité de la langue française	120
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.....	121
Mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires.....	122
Plan d'action gouvernemental 2008-2013 <i>La diversité : une valeur ajoutée</i>	127
Politique de financement des services publics.....	129
Section 5 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Capitale-Nationale	131
Section 6 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Région métropolitaine	137
Section 7– Les résultats au regard des mandats du Secrétariat au Développement nordique	147
Annexes.....	149
Annexe 1 – Mandat et composition des comités ministériels permanents	151
Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones au 31 mars 2014.....	159

Liste des tableaux

TABLERAU 1	Pourcentage des postes jugés essentiels	47
TABLERAU 2	Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations québécoises de l'Ordre national du Québec.....	52
TABLERAU 3	Diverses interventions du secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2013-2014.....	61
TABLERAU 4	Nombre de projets et montants engagés dans le cadre des fonds d'initiatives autochtones.....	74
TABLERAU 5	Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones.....	77
TABLERAU 6	Effectif en poste au 31 mars	85
TABLERAU 7	Effectif utilisé au 31 mars.....	86
TABLERAU 8	Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés – 2011-2014.....	86
TABLERAU 9	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité.....	87
TABLERAU 10	Évolution des dépenses en formation	87
TABLERAU 11	Jours de formation selon les catégories d'emploi	88
TABLERAU 12	Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite	88
TABLERAU 13	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	88
TABLERAU 14	Dépenses du ministère du Conseil exécutif.....	91
TABLERAU 15	Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif.....	92
TABLERAU 16	Mesures de réduction des dépenses pour l'exercice financier 2013-2014	93
TABLERAU 17	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014	94
TABLERAU 18	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles	94
TABLERAU 19	Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles	94
TABLERAU 20	Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards.....	95

TABLERAU 21	Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	97
TABLERAU 22	Embauche totale au cours de la période 2013-2014	101
TABLERAU 23	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014.....	101
TABLERAU 24	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	102
TABLERAU 25	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....	102
TABLERAU 26	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014	103
TABLERAU 27	Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi	103
TABLERAU 28	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014	104
TABLERAU 29	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées - Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme.....	104
TABLERAU 30	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de nouveaux participants au programme accueillis.....	104
TABLERAU 31	Soutien à Place aux jeunes en région 2013-2014	122
TABLERAU 32	Services offerts pour la poursuite du programme Engagement jeunesse 2013-2014	123
TABLERAU 33	Reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse 2013-2014 (données préliminaires)	123
TABLERAU 34	Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale 2013-2014	123
TABLERAU 35	Consolidation du programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	124
TABLERAU 36	Résultats couvrant la période du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2014	124
TABLERAU 37	Résultats du volet IDÉO 16-17 pour la période 2013-2014.....	124

TABLEAU 38	Résultats au 31 mars 2014, pour l'exercice 2013-2014.....	125
TABLEAU 39	Indicateurs des résultats pour l'année 2012-2013	125
TABLEAU 40	Tableau des montants versés en 2013-2014 et en 2012-2013 selon les programmes d'aide financière.....	132

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne.....	62
GRAPHIQUE 2	Répartition par secteur d'activité de l'aide financière du fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale en 2013-2014.....	133
GRAPHIQUE 3	Aide financière accordée aux initiatives en 2013-2014.....	140
GRAPHIQUE 4	Aide financière accordée aux événements en 2013-2014	140

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2015*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2014.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en septembre 2014, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Juan Roberto Iglesias

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Yves Castonguay

Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Georges Farrah

Secrétaire général associé chargé du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

André Fortier

Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

Pierre Hamelin

Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Jean-Philippe Marois

Secrétaire général associé à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

Christian Lessard

Secrétaire général associé à la communication gouvernementale

Michel Létourneau

Secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones

Pietro Perrino

Secrétaire général associé au Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable

Pierre Reid

Secrétaire général associé chargé du Secrétariat du Conseil exécutif

Marie-Renée Roy

Secrétaire générale associée du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Robert Sauvé

Secrétaire général associé chargé du Secrétariat au Plan Nord

Anne Trotier

Secrétaire générale associée à la législation

Nikolas Ducharme

Secrétaire adjoint à la jeunesse

Caroline Drouin

Directrice générale de l'administration

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Juan Roberto Iglesias
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général et Greffier du Conseil exécutif,

Nous avons procédé à l'examen du rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère du Conseil exécutif n'est pas, à tous égards importants, *plausible et cohérente*.

La directrice de la vérification interne

Julie Bégin, CPA, CMA
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, septembre 2014

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en sept sections :

- **La première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*¹, pour chacune des trois orientations alors retenues, ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses du ministère 2013-2014*.
- **La deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- **La troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- **La quatrième section** explicite le suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental ainsi qu'aux engagements formulés dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2015*, la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 – La diversité : une valeur ajoutée* et le *Document d'accompagnement : Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*.
- **La cinquième section** présente les **résultats** obtenus en lien avec les engagements du Secrétariat à la Capitale-Nationale.
- **La sixième section** rend compte des **résultats** obtenus en lien avec les engagements du Secrétariat à la Région métropolitaine.
- **La septième section** présente les **résultats** obtenus en lien avec les engagements du Secrétariat au Développement nordique.

Le rapport comprend par ailleurs en annexe, à la date du 31 mars 2014, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.

¹ Le plan stratégique 2009-2013 du ministère du Conseil exécutif a été prolongé d'une année.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, forme avec le lieutenant-gouverneur le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels, ainsi qu'en matière de laïcité, d'identité et de participation citoyenne;
- assurer la coordination des communications gouvernementales.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Ses valeurs

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir² :

- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat des comités ministériels;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs;
- le Secrétariat général.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en assurant la coordination de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.

² Au 31 mars 2014.

- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Il élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales en matière de laïcité, d'identité et de participation citoyenne.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères à l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.
- Le Secrétariat au Développement nordique a la responsabilité d'assurer le lien entre les activités de développement économique et social des territoires nordiques et l'ensemble des acteurs qui les influencent. Ce secrétariat veille à optimiser l'ensemble des ressources mises à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées.
- Le Secrétariat à la Capitale-Nationale conseille le gouvernement et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant un impact significatif sur la région et son développement social, culturel, touristique ainsi qu'économique.
- Le Secrétariat à la région métropolitaine soutient le Comité ministériel de la région métropolitaine, assure la cohérence et la coordination des interventions gouvernementales dans la métropole et conseille le ministre responsable de la région de Montréal et le gouvernement sur toute question ayant un impact significatif sur la région métropolitaine de Montréal.

Les travaux de l'ensemble du ministère sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où l'on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère

Orientation 1		
Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques.	Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; appui aux travaux du Conseil des ministres, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.	p. 33
	Encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et d'autres organismes.	p. 35
	Préparation du rapport sur les actions gouvernementales portant sur les changements démographiques.	p. 36
	Travaux de prospective portant sur les tendances mondiales d'avenir.	p. 37
	Gestion du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.	p. 37
	Participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par d'autres ministères.	p. 38
Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse.	En matière autochtone, appui apporté aux ministères; activités effectuées en collaboration avec plusieurs d'entre eux.	p. 39
	En matière constitutionnelle et intergouvernementale, soutien aux activités de coopération intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne.	p. 41
	En matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne, soutien à la préparation des projets de loi et appui aux entités de l'appareil gouvernemental.	p. 41
	Relativement à la jeunesse, coordination des travaux des quatre comités et du Réseau assurant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 41

Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
Assurer la coordination efficace des communications des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.	Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales; réalisation de projets de communication gouvernementale.	p. 42
Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources, et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité.	Organisation d'activités de formation et de rencontres ciblées pour les titulaires d'un emploi supérieur; sessions d'accueil et programme de mentorat; inscriptions au programme de relève de la haute fonction publique; accompagnement de la relève; actions en matière d'éthique et de déontologie; pourcentage de représentativité des groupes cibles.	p. 44
Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.	Mesures prises pour assurer le transfert de savoir-faire.	p. 47

Axe d'intervention : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques		
Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises.	Travaux en matière d'institutions démocratiques, de laïcité et de participation citoyenne.	p. 48
Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels.	Travaux dans le cadre de la 5 ^e révision quinquennale des lois et règlements en matière d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels; avis au Conseil des ministres; coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.	p. 50
Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec.	Reconnaissance des citoyens par l'Ordre national du Québec; soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec; activités réalisées pour les cycles des nominations 2012 et 2013; initiatives engagées ou réalisées d'ordre éducatif et culturel.	p. 52
Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes		
Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse.	Composition, mandat et activités des trois comités mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 53
Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement.	Signature de quatre ententes en 2013-2014 dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 54

Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère.	Coordination des activités intergouvernementales des ministères sectoriels.	p. 57
Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme.	Veille, analyse et suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou par le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec; collaboration à l'élaboration de la position défendue par le procureur général du Québec dans le cadre des renvois sur la réforme du Sénat et la constitutionnalité du projet de loi C-7.	p. 58
Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération.	Soutien à la première ministre lors des travaux du Conseil de la fédération; soutien aux activités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; association aux négociations ayant conduit à la signature de 113 ententes intergouvernementales canadiennes.	p. 59
Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne.	Administration de programmes de soutien financier; initiatives conjointes en coopération intergouvernementale se démarquant par leurs aspects novateur et structurant.	p. 61

Axe d'intervention : Une diplomatie publique proactive		
Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public.	Participation à des conférences, à des colloques et à des présentations; activités des Bureaux du Québec au Canada.	p. 64
Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes.	Soutien dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale.	p. 66

Orientation 3**Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société**

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones		
Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones.	Poursuite des travaux liés aux ententes avec la nation inuite; discussions et négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de la <i>Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i> et de la <i>Paix des Braves</i> ; poursuite de la mise en œuvre d'autres ententes.	p. 69
Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	Mise en œuvre de 103 actions, ententes ou partenariats significatifs visant à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	p. 72
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.	En 2013-2014, acceptation des 84 projets totalisant des engagements de 15,7 millions de dollars dans le cadre du Fonds des initiatives autochtones.	p. 74
Informar les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones.	Réponse aux demandes de renseignements; diffusion des informations et de la documentation concernant les enjeux autochtones, diffusion de communiqués de presse; soutien des interventions ministérielles.	p. 75

Axe d'intervention : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique.	Poursuite de 16 négociations avec six nations autochtones; discussions et conclusions de diverses ententes.	p. 76
---	---	-------

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère du Conseil exécutif, déposé à l'Assemblée nationale le 5 juin 2009, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période³. C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses du ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2014⁴.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2013-2014 par le ministère par rapport aux objectifs présentés dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des trois orientations du plan stratégique, soit :

- Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement;
- Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec;
- Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.

³ Voir <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan-strat-mce-09-13.pdf>

⁴ Consulter http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/13-14/pagd_mo.pdf

Orientation 1

Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la première orientation a conduit à la formulation de trois axes d'intervention et de dix objectifs. Les résultats pour 2013-2014 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Des conseils stratégiques

OBJECTIF : Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques

Indicateurs :

- Activités de concertation et de coordination interministérielles
- Soutien à la prise de décisions

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu la première ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales au cours de la session parlementaire de l'automne 2013 et de l'hiver 2014.

Le ministère a apporté son soutien aux travaux du Conseil des ministres ainsi qu'aux différents comités ministériels. Le ministère a appuyé la première ministre lors de ses rencontres avec les équipes de vigilance mises sur pied en 2008 afin de faire le point sur la situation de l'économie et de l'emploi.

Comité de législation

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation.

- Le Comité a tenu 18 réunions et rendu 48 décisions.
- Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen :
 - de 54 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale;
 - des modifications devant être apportées à sept projets de loi déjà présentés;
 - de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Comités ministériels permanents

Cinq comités ministériels permanents⁵ ont comme mandat général d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales. Il s'agit du Comité ministériel de la prospérité et du développement régional, du Comité ministériel de la solidarité, du Comité ministériel de l'identité, du Comité ministériel de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Comité ministériel de la région métropolitaine.

En 2013-2014 :

- le Comité ministériel de la prospérité et du développement régional a tenu 30 réunions et formulé 102 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel de la solidarité a tenu 30 réunions et formulé 90 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel de l'identité a tenu 12 réunions et formulé 18 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a tenu trois réunions;
- le Comité ministériel de la région métropolitaine a tenu huit réunions.

Les travaux des comités ministériels permanents sont soutenus par le Secrétariat des comités ministériels, sauf pour le Comité ministériel de la région métropolitaine dont les travaux sont soutenus par le Secrétariat à la région métropolitaine. Les deux Secrétariats sont chargés de formuler des analyses et des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis à l'adoption du gouvernement. Ces analyses et ces propositions de recommandations sont préparées à l'intention des présidents et des ministres membres des comités ministériels, ainsi que du Conseil des ministres.

Outre le soutien stratégique apporté concernant le contenu des dossiers, le ministère du Conseil exécutif est chargé d'assurer le bon déroulement des travaux des comités. En ce sens, il fournit tout le soutien logistique (technique et administratif) requis pour la préparation des séances des comités.

En 2013-2014, le ministère du Conseil exécutif a produit 218 analyses et 592 avis. Un avis est un document d'analyse succinct produit lorsque le ministère du Conseil exécutif n'a pas de commentaire particulier à formuler à la suite de l'examen d'un dossier. Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif a produit des avis sur des dossiers d'importance pour la région métropolitaine. Ces résultats sont décrits à la section six du présent rapport.

⁵ Le mandat spécifique et la composition de chacun de ces comités ministériels sont précisés à l'Annexe 1.

Priorités et projets stratégiques

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu la réalisation des priorités gouvernementales par :

- la planification de l'action gouvernementale avec la coordination et l'élaboration d'une proposition de plan d'action gouvernemental pour chaque session parlementaire;
- la coordination de l'ensemble des dossiers prioritaires constituant le plan d'action gouvernemental, notamment sur le plan des contenus, de l'aspect budgétaire et des communications;
- la réalisation de mandats stratégiques, en collaboration avec les ministères concernés.

Au cours de l'année 2013-2014, le ministère a été interpellé par divers dossiers prioritaires et stratégiques, dont :

- l'intervention et le rétablissement à la suite du déraillement ferroviaire à Lac-Mégantic;
- le positionnement gouvernemental dans le secteur pétrolier;
- les négociations avec le secteur de l'aluminium;
- divers grands projets d'investissement et d'infrastructures.

Le ministère a apporté son soutien au cabinet de la première ministre en préparant :

- la documentation relative aux enjeux de l'actualité, en collaboration avec les ministères concernés;
- le suivi de la conjoncture économique, tant régionale, provinciale que nationale;
- le suivi des principales actions du gouvernement et la réalisation d'un bilan des activités gouvernementales.

La planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics ayant à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence entre les stratégies ministérielles énoncées dans les plans stratégiques et les priorités gouvernementales, le ministère a organisé 60 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants de 29 ministères, sociétés d'État et autres organismes.

À l'automne 2013, le ministère a organisé deux séminaires sur l'expérience québécoise en matière de planification stratégique dans le cadre d'activités de perfectionnement internationales offertes par la Direction des affaires internationales de l'ENAP.

Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales, le ministère a bonifié son site Internet et son extranet dédiés à la théorie et à la pratique en planification stratégique.

- Ces sites constituent des outils de référence destinés aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Ils offrent un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public.
- En 2013-2014, le site Internet a reçu 72 795 visites, soit en moyenne 6 066 visites par mois. Toujours en 2013-2014, l'extranet a reçu 671 visites. Par ailleurs, la section ouverte à tous de cet extranet a reçu 2 851 visites entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Les changements démographiques

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la démarche de veille et de coordination de la réflexion portant sur les enjeux associés aux changements démographiques définie en 2010-2011. Avec les ministères et organismes concernés, le ministère a procédé à la validation des objectifs globaux liés aux changements démographiques identifiés en 2010-2011. Le ministère a également procédé au relevé systématique de nouvelles initiatives engagées par les ministères et organismes, en vue de l'élaboration du prochain rapport au secrétaire général du gouvernement.

Ce rapport, intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques (État de situation et Constats et suivis)*, est préparé conformément au mandat visant à mettre à la disposition du gouvernement une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes afin de répondre aux changements démographiques, et à formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre. Ce rapport prend également en compte les travaux reliés aux changements démographiques effectués dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le ministère a produit plusieurs notes d'information dans le cadre des travaux entourant l'élaboration du Livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse *Une génération aux multiples aspirations*.

Le ministère a poursuivi la veille sur les politiques démographiques mises en œuvre au Canada et à l'étranger. Il a préparé plusieurs fiches d'information à ce sujet.

Le ministère prépare régulièrement des fiches démographiques touchant l'ensemble du Québec.

La prospective

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec le ministère des Finances, entamée en 2011-2012. Deux rencontres ont eu lieu au cours de l'été 2013.

Le ministère a préparé plusieurs notes d'information portant sur l'électrification et les enjeux énergétiques.

Le ministère a également préparé des notes d'information générale sur la prospective et les tendances mondiales d'avenir.

Le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Afin d'appuyer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Au 31 mars 2014, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait 534 veilleurs, répartis dans 36 ministères, sociétés d'État et autres organismes du gouvernement du Québec.

En 2013-2014, 23 documents de veille ont été retenus pour publication à l'échelle du gouvernement. L'ensemble de ces documents a fait l'objet de 435 consultations. Le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a reçu 1 170 visites, provenant de 21 ministères et organismes.

- Un numéro du bulletin électronique Prospectives a été édité en 2013-2014. Un avis de publication a été transmis aux 454 abonnés en ligne⁶ :
- Un numéro du bulletin électronique Info-Réseau a été publié sur l'intranet du ministère, sous le thème de « L'innovation en santé : les défis de l'institutionnalisation du changement ».

Le Système de repérage des politiques publiques, accessible au public, est destiné principalement au personnel de l'administration publique québécoise œuvrant à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques du gouvernement du Québec. Le Système est mis à jour de façon continue afin de soutenir efficacement le personnel de l'administration publique québécoise⁷.

- En 2013-2014, le Système de repérage des politiques publiques comptait 171 politiques publiques répertoriées dans sa banque de données. Le Système a fait l'objet de 2 505 demandes d'accès à sa banque de données.

⁶ <http://w3.mce.gouv.qc.ca/SPPS-Bulletin>

⁷ <https://w3.mce.gouv.qc.ca/SPPS-SRPP/Pages/Default.aspx?pi=Nouvelle>

La participation à l'élaboration des politiques et des documents produits par d'autres ministères

Le ministère a participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères ou en collaboration avec ceux-ci, ainsi qu'à des réflexions engagées par les ministères ou appuyées par ces derniers :

- *Plan québécois sur les infrastructures 2013-2023;*
- Document gouvernemental sur les redevances minières;
- Politique économique *Priorité Emploi;*
- *Stratégie nationale de mobilité durable;*
- Document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec;*
- Livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse *Une génération aux multiples aspirations;*
- Documents budgétaires, en appui au ministère des Finances et de l'Économie.

Le ministère a apporté son appui aux groupes et aux comités suivants :

- Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, en vue de la publication du rapport *Innover pour pérenniser le système de retraite;*
- Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients en vue de la publication du rapport *Pour que l'argent suive le patient;*
- Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, en vue de la publication du rapport *Vivement, pour une culture philanthropique au Québec !*
- Comité sur les conditions d'emploi des titulaires d'emplois supérieurs en provenance de l'extérieur de la fonction publique du Québec, en vue de la publication du rapport *Attirer et retenir des titulaires compétents à la tête de l'administration gouvernementale : un enjeu crucial de gouvernance;*
- Groupe de travail sur la réforme de l'aide et de l'indemnisation offerts pour les personnes victimes d'actes criminels.

L'électrification des transports

Le ministère a coordonné l'élaboration ainsi que la mise en œuvre de la *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017*.

Plus spécifiquement, le ministère a effectué les travaux suivants :

- réflexion et travaux préparatoires ayant mené à la Stratégie d'électrification des transports, notamment par la tenue de rencontres du Comité sous-ministériel sur l'électrification des transports, et en a assuré la rédaction;
- coordination de la mise en œuvre des différentes mesures en électrification des transports des ministères concernés;
- contribution aux travaux relatifs à la création de l'Institut du transport électrique ainsi qu'à l'élaboration de la Politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers;
- organisation de rencontres avec les représentants de l'industrie, en collaboration avec les ministères à vocation économique, afin de faciliter l'émergence de projets porteurs en matière de transports électriques.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse

Indicateurs :

- Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Activités de veille et d'analyse

RÉSULTATS :

En matière autochtone

Le ministère offre son expertise et son soutien aux ministères et aux organismes gouvernementaux dans le cadre de nombreux dossiers, enjeux, ententes, projets de loi, politiques, et plans d'action en matière autochtone.

Le ministère veille notamment à l'évaluation et à l'amélioration des processus de négociation en affaires autochtones. À cet effet, il coordonne les travaux du Groupe de travail interne en affaires autochtones.

Afin de faire profiter le Québec de pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation, le ministère a notamment participé aux travaux et aux rencontres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la consultation et l'accommodement.

Le ministère a également coordonné les travaux du Groupe interministériel de soutien à la consultation, dont le mandat consiste à :

- conseiller les ministères dans leurs pratiques en matière de consultation autochtone;
- créer des outils pour appuyer les fonctionnaires devant analyser des revendications autochtones;
- contribuer à la formation du personnel ayant à travailler sur ces dossiers;
- appuyer les ministères visés dans l'élaboration de mesures d'accommodement;
- informer des promoteurs des processus de consultation gouvernementale et à les conseiller en matière de relation avec les Autochtones.

Aux fins des activités de veille relatives aux questions autochtones, le ministère a notamment participé :

- au débat public « Vers un plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination subis par les peuples autochtones : principaux défis et enjeux », organisé par l'Observatoire international sur le racisme, volet de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) de l'Université du Québec à Montréal, en mars 2014;
- au colloque « Dialogue pour la vie 2013 », de l'Association prévention suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador, en novembre 2013;
- au forum du Cercle des coordonnateurs en sport et loisir dans les communautés autochtones du Québec, en novembre 2013;
- aux « Entretiens sur l'Habitat 2013 » portant sur l'apport de la Société d'habitation du Québec à l'expertise générale en matière d'habitation dans le Grand-Nord, en octobre 2013;
- au 3^e Forum du Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador, en août 2013;
- à l'école d'été « Littérature autochtone du Canada et du Québec : réflexions sur la politique et la culture », tenu par le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, en partenariat avec Terres en vues et le Cercle des Premières Nations de l'Université du Québec à Montréal, en juillet 2013;
- au colloque « Savoirs traditionnels autochtones et territoire » tenu à Mashteuiatsh, en mai 2013.

En matière constitutionnelle et intergouvernementale

Afin de s'acquitter de son rôle-conseil auprès des autorités du gouvernement du Québec relativement aux grands dossiers canadiens, le ministère développe de façon continue une meilleure connaissance de l'environnement politique, économique et social, des dossiers de nature intergouvernementale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des enjeux liés à la francophonie canadienne.

- Le ministère a collaboré de façon étroite et continue avec les ministères sectoriels à l'établissement de positions concertées dans le cadre de nombreux dossiers de nature intergouvernementale. Il a joué également un rôle-conseil dans l'établissement de la position du gouvernement du Québec dans les dossiers à incidence institutionnelle et constitutionnelle élevée.
- Le ministère a fourni son soutien et son savoir-faire dans le cadre de la participation aux réunions intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales. Le ministère a suivi plusieurs travaux et activités universitaires portant sur le fédéralisme, le fédéralisme comparé, le droit constitutionnel, les institutions et l'identité québécoise.
- En collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, le ministère a soumis aux autorités gouvernementales et ministérielles un portrait de la situation géopolitique prévalant, aussi bien dans les provinces et territoires au Canada qu'au gouvernement fédéral. Cette collaboration a également permis de dresser un portrait faisant état de l'évolution des dossiers de la francophonie canadienne.
- Le ministère a apporté son savoir-faire et son soutien au gouvernement, notamment quant à la négociation et à la conclusion de nombreuses ententes intergouvernementales, dont l'Entente Canada-Québec 2014-2020 visant le transfert des sommes du Fonds canadien pour l'emploi et l'Entente d'assistance financière découlant du sinistre dans la ville de Lac-Mégantic.

En matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne

Au cours de l'année financière 2013-2014, le ministère a conseillé le gouvernement en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne, dans le cadre des différents travaux accompagnant les projets de loi de nature électorale ainsi que le financement des partis politiques. Il a également conseillé le gouvernement en matière de lobbyisme, de participation citoyenne ainsi que de laïcité et d'identité.

Au cours de l'année 2013-2014, dans le cadre de la 5^e révision quinquennale, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche, d'analyse et ses consultations auprès des ministères et des organismes publics sur les modifications à apporter à diverses lois. Des comités consultatifs ont été mis en place.

Relativement à la jeunesse

Le ministère a fourni son savoir-faire et apporté son soutien au gouvernement en formulant 12 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse en 2013-2014. Depuis 2009-2010, le ministère a formulé 160 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Le ministère coordonne les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse, du Comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, du Comité interministériel *L'école, j'y tiens* !.

Afin de répondre à la demande d'organismes financés et d'organismes non financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un réseau des partenaires a été mis en place. Ce réseau est constitué de groupes nationaux représentant les jeunes ou exerçant leurs activités auprès des jeunes, ainsi que des organismes majeurs financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Par la mise en place de ce réseau, le ministère poursuit les objectifs suivants :

- être à l'écoute des préoccupations des jeunes Québécois tout au long de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- développer le réseautage entre les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour améliorer l'impact des interventions sur les jeunes;
- s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse.

Le 23 mai 2013, le ministère a tenu la 4^e Rencontre du réseau des partenaires, à l'occasion du lancement de la tournée de consultation régionale Destination 2030. Au total, 89 personnes provenant de cinquante-quatre organismes ont participé à cette journée.

Le ministère a participé à un total de 20 rencontres de 13 comités interministériels en 2013-2014, où il a partagé son savoir-faire en matière de jeunesse et orienté les travaux des ministères et des organismes⁸.

Le ministère assure une veille quotidienne des articles publiés dans la presse sur les questions relatives à la jeunesse québécoise. En matière d'enjeux concernant la jeunesse, le ministère effectue également une veille et une analyse des orientations, des publications et des réalisations de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec

Indicateurs :

- Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
- Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux

⁸ Seulement 20 comptes rendus ont été produits pour ces rencontres. Par ailleurs, le ministère n'a pas l'autorisation de divulguer des informations concernant les deux rencontres du comité ministériel sur la jeunesse, incluses dans les 33 rencontres mentionnées.

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a pour mandat de coordonner la communication gouvernementale ainsi que de favoriser une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des messages destinés à la population.

Le ministère s'assure que les ministères et les organismes maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine. De plus, il coordonne les activités nécessitant la participation de plusieurs ministères et organismes.

Le ministère conseille le cabinet du premier ministre et les diverses unités administratives du ministère relativement à la communication. Il organise les sommets, les événements de grande envergure et les larges consultations publiques. Par son service de rétroinformation, il effectue l'analyse et la veille médiatique.

Les efforts consentis en 2013-2014 ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

Un montant de 4,3 millions de dollars a été affecté, au cours de l'année financière, à la réalisation d'activités de communication gouvernementale, dont la tenue des campagnes d'information et de sensibilisation suivantes :

- promotion des produits alimentaires québécois;
- promotion des valeurs québécoises;
- information sur les diverses mesures économiques;
- sensibilisation à la sécurité routière;
- prévention en santé.

En 2013-2014, le ministère a plus particulièrement effectué les travaux suivants :

- exercice de planification des activités de communication des ministères et des organismes en fonction des priorités gouvernementales;
- traitement de 194 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- analyse de 536 projets de communication, afin de définir la participation et la visibilité gouvernementale;
- traitement de 710 activités publiques gouvernementales afin d'assurer la complémentarité des annonces et des messages gouvernementaux;
- supervision et coordination de travaux d'équipes-projets en communication liés à des enjeux prioritaires, dont l'électrification des transports, la laïcité, la solidarité, les régimes de retraite, la formation et l'emploi, la gouvernance crie;
- mise en place et direction de comités et des groupes de travail portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale, ainsi que des groupes de travail sur la rétro-information et les ressources humaines;
- participation aux travaux entourant la mise en œuvre du « gouvernement ouvert » au sein de l'administration gouvernementale québécoise;
- coordination de la participation du gouvernement du Québec à neuf activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;

- mise en place d'outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale (refonte de l'intranet à l'intention des communicateurs du gouvernement du Québec; processus de suivi des activités publiques; plateforme pour réaliser l'exercice de planification annuelle en ligne pour les ministères et les organismes);
- efforts pour améliorer l'efficacité de la communication gouvernementale, notamment par l'instauration d'objectifs mesurables dans les activités de communications gouvernementales, la reddition de comptes et le positionnement des campagnes dans l'espace public;
- participation à la réalisation de grandes campagnes gouvernementales;
- organisation de rencontres des directeurs des communications afin de favoriser le partage de l'information et la concertation entre les ministères;
- efforts de formation proposés aux ministères et aux organismes, en vue d'améliorer les compétences reliées à la communication gouvernementale (les objectifs mesurables dans les activités de communication; la rédaction persuasive pour le Web et les médias sociaux; la sensibilisation à la prévention de la corruption dans l'attribution des contrats);
- activités de reconnaissance des directions des communications des ministères et des organismes, par le biais de la cérémonie des Prix Zénith.

OBJECTIF : Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité

Indicateurs :

- Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres sont également offertes, depuis l'automne 2007, aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique.

Rencontre de la haute fonction publique

- Une rencontre avec la première ministre et le secrétaire général du gouvernement, portant sur les priorités gouvernementales, a eu lieu le 18 avril 2013. Un total de 300 personnes étaient présentes à l'événement.

Rendez-vous des sous-ministres

- Trois rencontres favorisant le maillage des sous-ministres ont été tenues. Un total de 50 participants y ont assisté.

Cercles de la haute fonction publique

- Quatre rencontres ont eu lieu afin d'enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, de faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations publiques et de favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés aux mandats dévolus aux titulaires d'un emploi supérieur. Un total de 421 participants y ont assisté.

Sessions d'accueil des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur

- Deux sessions d'accueil ont été offertes aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion, afin de favoriser leur intégration en emploi. Au total, 38 personnes y ont assisté.
- Deux rencontres d'introduction aux réalités de la fonction publique québécoise ont été offertes aux nouveaux titulaires provenant de l'extérieur de la fonction publique.

Sessions d'information sur le Régime de retraite de l'administration supérieure

- L'année 2013-2014 a marqué le retour des sessions d'information sur le Régime de retraite de l'administration supérieure. Ces sessions n'avaient pas été offertes depuis 2007. Cinq sessions ont été tenues, permettant ainsi à 79 titulaires d'un emploi supérieur de se familiariser avec les dispositions de leur régime de retraite.

Séminaires

- Le ministère a organisé 15 activités visant le développement et la mise à niveau des compétences, dont trois nouveaux séminaires en matière de gestion de ressources humaines, de finances publiques et de gouvernement ouvert. Un total de 302 participants y ont assisté.

Justice administrative

- Une session d'accueil a été organisée à l'intention de 24 nouveaux membres des tribunaux administratifs.

Relève de la haute fonction publique

Un programme de relève de la haute fonction publique a été mis en place en 2006-2007. Ce programme vise à identifier des personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ».

En 2013-2014, six personnes inscrites dans ce programme ont été nommées à des emplois supérieurs. Depuis 2006, un total de 64 personnes ont été nommées dans le cadre de ce programme. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures proposées par les ministères et organismes ont été évaluées et inscrites à ce programme afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

En 2013-2014, le ministère a offert de l'accompagnement à la relève de la haute fonction publique. Cet accompagnement a pris les formes suivantes :

- une session d'accueil à l'intention des 16 nouvelles personnes participantes au programme, portant ainsi le nombre de personnes participant au programme de relève à 42;

- une rencontre annuelle, regroupant 16 personnes;
- sept rencontres interactives ayant permis à 82 participants d'échanger sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale;
- une activité de réseautage regroupant, entre autres, les personnes participant au programme, leur mentor et leur dirigeant, et à laquelle 73 personnes ont assisté;
- un accompagnement personnalisé de développement pour chacune des personnes participantes.

Mentorat

Le programme de mentorat est offert aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique. Ce programme a permis, en 2013-2014, la création de 42 nouvelles dyades de « mentor-mentoré », portant à 59 le nombre de dyades actives au 31 mars 2014. Au total, 251 dyades ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Deux nouveaux ateliers sur la relation entre mentor et « mentoré » ont été tenus, regroupant respectivement 20 et 29 « mentorés ».

Éthique et déontologie

En matière d'éthique et de déontologie, le ministère a :

- traité diverses questions touchant les titulaires d'un emploi supérieur;
- assuré un service-conseil auprès de ceux-ci;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ou exerçant leurs activités en matière de justice administrative;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination;
- communiqué et rappelé systématiquement aux titulaires d'un emploi supérieur les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Représentativité des diverses composantes de la société québécoise

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le Plan de modernisation 2004-2007 pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une légère progression en 2013-2014.

- La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 42,6 % en 2012-2013 à 43 % en 2013-2014. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion des femmes est passée de 42,5 % à 43,1 %.
- Il importe de mentionner que 39,6 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors que ces dernières représentaient 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur (membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées), on note les résultats suivants en 2013-2014 :

- La proportion de personnes issues des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 5,5 % en 2012-2013 à 5,2 % en 2013-2014.
- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 10,6 % en 2012-2013 à 10,1 % en 2013-2014.
- Depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 % au 31 mars 2004 à 8,6 % au 31 mars 2014.

OBJECTIF : Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue

Indicateurs :

- Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
- Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

RÉSULTATS :

Les travaux permettant d'assurer le transfert de savoir-faire au ministère se sont poursuivis au cours de l'année 2013-2014. Parmi les 175 postes jugés comme étant essentiels au bon fonctionnement de l'organisation, incluant ceux des gestionnaires, 92 postes, soit 53 %, ont fait l'objet d'un transfert de savoir-faire de la part de leur titulaire.

Le pourcentage de la masse salariale consacrée aux activités de formation est de 0,50 % pour l'année civile 2013.

TABLERAU 1

Pourcentage des postes jugés essentiels

Indicateur	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Résultats 2011-2012
Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré	53 %	57 %	81 %
Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation	0,50 %	0,33 %	0,63 %

AXE D'INTERVENTION : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques

OBJECTIF : Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises

Indicateurs :

- Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
- Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire

RÉSULTATS :

Au cours de l'année financière 2013-2014, et tel qu'indiqué précédemment, le ministère a effectué différents travaux visant la modernisation des lois de nature électorale et le financement des partis politiques. Il a également soutenu les orientations gouvernementales en matière de lobbyisme, de participation citoyenne ainsi que de laïcité et d'identité.

Les institutions démocratiques

En matière d'institutions démocratiques, le ministère a effectué différents travaux relativement aux projets de loi suivants :

- le projet de loi n° 3, *Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe*, sanctionné le 14 juin 2013 (2013, chapitre 13);
- le projet de loi n° 13, *Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote des étudiants dans les locaux des centres de formation professionnelle et des établissements d'enseignement postsecondaires*, sanctionné le 24 avril 2013 (2013, chapitre 5);
 - Cette loi vise à favoriser le vote des étudiants dans les centres de formation professionnelle, les cégeps et les universités.
- le projet de loi n° 33, *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale*, présenté le 20 mars 2013;
 - Ce projet de loi vise à abolir l'allocation de transition pour un député démissionnaire en cours de mandat, sauf exception liée à des problèmes de santé ou familiaux.

Le ministère a entrepris les travaux visant à modifier la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.01) afin d'actualiser et de renforcer cette loi importante pour l'intégrité et la transparence du système de démarchage auprès des titulaires de charges publiques.

En vue de l'étude par l'Assemblée nationale de ces projets de loi, le ministère a produit des cahiers explicatifs, des projets de discours, des projets de communiqués de presse, des mémoires et diverses analyses. Le ministère a aussi rendu publics, au cours de l'année 2013-2014, quatre avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi et de règlement ayant des impacts sur les institutions démocratiques.

Le ministère a réalisé des recherches en droit comparé et a exercé une veille stratégique en matière d'institutions démocratiques tout en se tenant informé des travaux entrepris ou réalisés par le Directeur général des élections.

La laïcité

En matière de laïcité, le ministère a effectué les travaux suivants afin de soutenir la mise en œuvre des orientations gouvernementales :

- publication, en septembre 2013, du document d'orientation *Parce que nos valeurs on y croit* énonçant les orientations gouvernementales en matière d'encadrement des demandes d'accommodement religieux, d'affirmation des valeurs de la société québécoise ainsi que du caractère laïque des institutions de l'État;
- traitement et analyse de 26 000 courriels reçus et d'appels téléphoniques reçus dans le cadre de la consultation citoyenne à l'automne 2013 portant sur les orientations gouvernementales;
- élaboration et présentation, en novembre 2013, du projet de loi n° 60, *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*;
- analyse de 269 mémoires reçus en décembre 2013 dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi n° 60 effectuée en janvier et en février 2014;
- rédaction de documents explicatifs, de discours, de mémoires, d'états de situation et de notes d'information et d'analyse sur divers aspects ciblés touchant la laïcité et la neutralité religieuse de l'État ainsi que les accommodements religieux au Québec et dans d'autres États;
- veille stratégique en matière de laïcité, de neutralité religieuse de l'État et d'accommodement en matière religieuse.

La participation citoyenne

Le ministère a effectué en 2013-2014 les travaux suivants en matière de participation citoyenne :

- rédaction d'avis et d'analyses en vue de définir des orientations gouvernementales en matière de participation citoyenne;
- suivi du mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde pour réaliser une étude sur l'état des lieux des mécanismes de participation citoyenne mis en œuvre au Québec et dans divers pays, ainsi qu'un sondage et une tournée de consultation afin de faire des recommandations en matière de participation citoyenne;
- collaboration avec divers ministères et organismes dans le cadre de l'élaboration, de la révision ou de la mise en œuvre de politiques publiques ayant des orientations en matière de participation citoyenne;
- veille stratégique en cette matière.

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5^e révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2013-2014, dans le cadre de la 5^e révision quinquennale, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche, d'analyse et ses consultations auprès des ministères et des organismes publics sur les modifications à apporter à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1); à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (chapitre P-39.1); au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.2) ainsi qu'au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.3).

Ces travaux de recherche et d'analyse ont également porté sur :

- les recommandations du 5^e rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société*;
- les mémoires déposés lors des auditions publiques qui se sont tenues dans le cadre de la Commission des institutions en avril 2013;
- diverses questions relatives au volet de la transparence gouvernementale et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le Secrétariat à la communication gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre du « Gouvernement ouvert ».

Des comités de travail consultatifs portant sur la 5^e révision quinquennale de la Loi d'accès ont été mis sur pied par le ministère. Au total, 27 ministères et organismes publics ont été consultés par l'un ou l'autre de ces comités :

- le Sous-comité de travail sur les modifications à apporter au Règlement sur la diffusion, composé de neuf responsables de l'accès à l'information issus du Réseau des responsables de l'accès, s'est réuni en septembre 2013;
- la Table de travail interministérielle sur les modifications à apporter au Règlement sur la diffusion, composée de 14 personnes, s'est réunie en septembre 2013;
- le Comité de travail interministériel sur la protection des renseignements personnels regroupant sept ministères et organismes s'est réuni à quatre reprises.

Le ministère assure une veille canadienne et internationale en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il joue une fonction-conseil en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels auprès de l'ensemble des ministères et des organismes.

- En 2013-2014, le ministère a produit 13 avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi, de règlements ou de projets technologiques ayant des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.
- Le ministère a formulé cinq avis lors de rencontres de consultation ou encore sous la forme de commentaires ou d'avis écrits.
- Le ministère a répondu à 48 consultations téléphoniques provenant des ministères et des organismes publics.

Le ministère coordonne et soutient le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. À ce titre, il a relancé les rencontres de ce Réseau et une première activité s'est tenue en novembre 2013 à Québec à laquelle 76 personnes provenant de 67 ministères et organismes publics ont participé.

- Le ministère a créé un comité permanent pour ce Réseau, regroupant 15 membres, qui s'est réuni à quatre reprises. Ses deux sous-comités de travail ont également été actifs.
- Le ministère a élaboré de nouveaux outils de communication et de collaboration pour ce Réseau dont, notamment, l'adoption d'un logo officiel, le développement d'une bibliothèque virtuelle, l'élaboration d'un bulletin d'information et l'élaboration du Guide sur l'utilisation et la gestion des courriels dans le cadre d'une demande d'accès.

Au cours de l'année, le ministère a accordé un soutien au projet pilote JeVeuxSavoir.org, un site permettant au citoyen de formuler des demandes d'accès en ligne et de diffuser les documents transmis. Le projet pilote regroupant cinq ministères a pris fin le 31 mars 2014 et sera suivi d'une évaluation.

Le ministère a animé et soutenu la Table des juristes des organismes gouvernementaux en matière d'accès à l'information ainsi que la Table des juristes du ministère de la Justice qui, chacune, ont tenu une rencontre au cours de l'année.

OBJECTIF : Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec

Indicateurs :

- Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
- Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

RÉSULTATS :

Par le truchement de l'Ordre national du Québec, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens s'étant distingués par leurs actions et leurs initiatives. À cette fin, le ministère a effectué les travaux suivants :

- planification et coordination du processus de nomination de l'Ordre national du Québec;
- soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec (ce conseil, composé de neuf titulaires élus de l'Ordre national du Québec, a pour mandat d'évaluer les candidatures et de donner avis au premier ministre en exercice);
- organisation des cérémonies officielles de remise des insignes.

TABLEAU 2

Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations québécoises de l'Ordre national du Québec

Comparaisons sur 1 an, 2 ans et 5 ans

Région administrative	Hommes			Femmes			Total		
	2013 (1 an)	2012 et 2013 (2 ans)	2009 à 2013 incl. (5 ans)	2013 (1 an)	2012 et 2013 (2 ans)	2009 à 2013 incl. (5 ans)	2013 (1 an)	2012 et 2013 (2 ans)	2009 à 2013 incl. (5 ans)
Montréal (06)	17	26	56	7	15	38	24	41	94
Capitale-Nationale (03)	0	4	17	1	1	5	1	5	22
Toutes les autres régions	4	13	39	4	5	10	8	18	49
Total	21	43	112	12	21	53	33	64	165

En 2013-2014, le ministère a mené les activités suivantes :

- Cycle des nominations québécoises 2013

En mai et en juin 2013, 33 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental après évaluation des candidatures effectuée par le Conseil de l'Ordre national du Québec. Le 6 juin 2013, à l'hôtel du Parlement, les récipiendaires ont été décorés par la première ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes.

- Cycle des nominations québécoises 2014

Un appel public de candidatures s'est déroulé du 19 septembre au 8 novembre 2013. À la suite de cet appel, pendant le premier quadrimestre de 2014, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué les candidatures dans les délais requis.

- Nominations étrangères

Les nominations étrangères n'obéissent pas à un calendrier fixe et se font de manière ponctuelle. Pour l'ensemble de l'année budgétaire 2013-2014, deux nominations étrangères ont été décrétées par le Conseil des ministres. Il s'agit de M^{me} Nana Mouskouri, officière, et du maestro Kent Nagano, grand officier.

- Activité culturelle

L'exposition de décorations *D'un océan à l'autre – Saluons nos grands Canadiens*, à laquelle a participé le ministère, a permis de montrer au grand public les insignes des ordres provinciaux et de mettre en scène des titulaires de l'Ordre national du Québec au moyen du multimédia et d'autres artifices. Cette exposition s'est tenue à Regina en Saskatchewan du 26 mars 2013 au 10 janvier 2014 et a reçu la visite de 26 409 personnes.

AXE D'INTERVENTION : Un soutien à la réussite des jeunes

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse

Indicateur :

- Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

- Quatre comités se sont réunis en 2013-2014 afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Deux d'entre eux ont été mis en place en 2013-2014, afin de soutenir les travaux de renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Il s'agit du comité ministériel sur la jeunesse et du comité interministériel sur la jeunesse. Le comité d'experts sur la jeunesse, mis en place en 2012-2013, a également permis de soutenir les travaux de renouvellement en 2013-2014.
- Le comité interministériel *L'école j'y tiens !* a été créé afin d'arrimer les mesures mises en place par les différents ministères pouvant contribuer au déploiement des voies de réussite.
 - Le comité a pour principal mandat d'échanger de l'information entre les différents ministères et organismes qui en sont membres et de proposer des moyens d'accroître la coordination des actions gouvernementales en matière de persévérance scolaire.
 - Ce comité est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Le comité ministériel sur la jeunesse a été créé afin d’orienter les travaux menant au renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, en considérant l’ensemble des politiques gouvernementales relatives à la jeunesse, et d’assurer l’arrimage de la Politique québécoise de la jeunesse avec les diverses politiques gouvernementales. Le comité ministériel sur la jeunesse était composé de 12 ministres et d’un adjoint parlementaire. Son secrétariat était assuré par le ministère.
 - Le comité a tenu deux rencontres en 2013-2014.
- Le comité interministériel a été créé afin de soutenir le comité ministériel sur la jeunesse. Il avait notamment pour mandat de valider les propositions concernant le livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse, les orientations concernant la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse et les balises d’un nouveau plan d’action jeunesse découlant des orientations de la Politique québécoise de la jeunesse. Le comité interministériel sur la jeunesse est composé de 15 sous-ministres ou sous-ministres adjoints provenant de 15 ministères ou organismes. Le secrétariat du comité est assuré par le ministère.
 - Le comité a tenu trois rencontres en 2013-2014.
- Le comité d’experts sur la jeunesse a été créé dans le but de connaître les enjeux, les priorités jeunesse ainsi que les principaux programmes et services destinés aux jeunes et offerts par le gouvernement. Les membres du comité d’experts, provenant de 27 ministères et organismes gouvernementaux, ont été interpellés pour leur savoir-faire et leur capacité à obtenir de l’information au sein de leur organisation respective. Le secrétariat du comité est assuré par le ministère.
 - Le comité a tenu deux rencontres en 2013-2014.
 - Depuis 2012-2013, le comité s’est réuni à trois reprises.

OBJECTIF : Favoriser l’épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement

Indicateurs :

- Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d’action jeunesse
- Nombre d’ententes signées
- Suivi et évaluation de la Stratégie d’action jeunesse

RÉSULTATS :

La Stratégie d’action jeunesse 2009-2014 a identifié 42 mesures et 115 moyens d’action à mettre en œuvre. Au cours de l’année 2013-2014, quatre nouvelles ententes ont été signées dans le cadre de la Stratégie. C’est donc 378⁹ ententes qui ont été signées depuis 2009.

En 2013-2014, le ministère a procédé à la prolongation de la Stratégie d’action jeunesse 2009-2014. À cet effet, il a procédé à l’analyse des 52 moyens d’action sous sa responsabilité et recommandé la prolongation du financement de 40 d’entre eux jusqu’au 31 mars 2015.

⁹ À la suite de l’ajout d’une entente signée en 2012-2013, le nombre d’ententes signées, au 31 mars 2013, est de 374.

- En 2013-2014, plus de 730 rapports d'activités et financiers ont été analysés et 109 analyses de versement ont été effectuées.
- Afin d'assurer le suivi des moyens d'action sous la responsabilité des autres ministères, le ministère a transmis 73 fiches de mise à jour aux 13 ministères concernés.

Le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse regroupe des professionnels de haut niveau ou des hauts fonctionnaires des quatre ministères signataires de l'entente interministérielle (Éducation, Loisir et Sport; Emploi et Solidarité sociale; Immigration et Communautés culturelles; Santé et Services sociaux), ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le comité a pour mandat :

- de soutenir le comité interministériel de l'Engagement jeunesse et de lui proposer des modifications et des ajustements concernant les programmes ministériels;
- de soutenir les comités régionaux;
- d'appuyer les agents de liaison dans l'accomplissement de leurs tâches;
- d'assurer la circulation de l'ensemble de l'information et le partage des initiatives entre les régions et entre les directions régionales des ministères concernés;
- de déposer au comité interministériel de l'Engagement jeunesse un rapport sur la complémentarité des services destinés aux jeunes, et, le cas échéant, de formuler des recommandations concernant les cadres normatifs et administratifs.

Orientation 2

Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la deuxième orientation comprend deux axes d'intervention et six objectifs. Les résultats pour 2013-2014 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont liés.

AXE D'INTERVENTION : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère

Indicateurs :

- Travaux de concertation interministérielle
- Activités ou projets auxquels le ministère a été associé

RÉSULTATS :

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2013-2014, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes. En 2013-2014, le ministère a également contribué à la préparation de nombreuses réunions intergouvernementales et participé activement à 86 d'entre elles de niveau ministériel et sous-ministériel¹⁰, dont deux du Conseil de la fédération.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières significatives pour le Québec.

¹⁰ Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

Le ministère assure un *leadership* au sein du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne, notamment en coordonnant les actions des ministères sectoriels.

- Deux rencontres du Comité interministériel sur la francophonie canadienne ont été organisées dans le cadre de la préparation du Congrès mondial acadien, organisé du 8 au 24 août 2014 dans « l'Acadie des terres et forêts », et pour la première fois en partie au Québec. Ces deux rencontres ont eu lieu le 28 février 2012 et le 18 juin 2013. Ces rencontres visaient à préciser la contribution du Québec à l'organisation et à la tenue des différentes activités prévues à la programmation du Congrès, afin d'assurer une présence dynamique du Québec.
- Dans le secteur du loisir et du sport, le ministère et les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Culture et des Communications, des Finances et de l'Économie (Tourisme) ainsi que Loto Québec ont soutenu financièrement l'organisation des 6^e Jeux de la francophonie canadienne, organisés à Gatineau, du 23 au 27 juillet 2014. La contribution du ministère s'élève à 50 000 \$. Cet événement accueillera plus de 1 200 jeunes provenant de l'ensemble du Canada.

OBJECTIF : Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme

Indicateur :

- Interventions et actions prises à cet égard

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi et des projets de règlement et d'autres mesures susceptibles d'affecter les compétences constitutionnelles du Québec ou le fonctionnement du fédéralisme. Ces projets de loi et de règlement ont été déposés devant le Parlement ou proposés par le gouvernement fédéral.

À titre d'exemple, le ministère a analysé ou assuré un suivi des projets de loi suivants, à incidences intergouvernementales élevées :

- le projet de loi C-2 concernant les sites d'injection supervisée;
- le projet de loi omnibus C-4. Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, notamment ses dispositions apportant des modifications à la Loi sur la Cour suprême;
- le projet de loi d'initiative parlementaire C-377 (déposé de nouveau) sur la divulgation des renseignements financiers des organisations ouvrières.

Le ministère a également assuré une veille, une analyse et un suivi de la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme. Le ministère a analysé l'avis de la Cour d'appel du Québec concernant le renvoi du Québec sur la constitutionnalité du projet de loi C-7 (réforme du Sénat) et l'avis de la Cour suprême du Canada concernant le renvoi fédéral sur la nomination des juges à la Cour suprême.

Le ministère a collaboré à l'élaboration de la position défendue par le procureur général du Québec dans le cadre des renvois sur la réforme du Sénat et la constitutionnalité du projet de loi C-7. Un premier renvoi a eu lieu devant la Cour d'appel du Québec en septembre 2013 et un second devant la Cour suprême du Canada, en novembre 2013. Le ministère a également apporté son soutien à la préparation de l'argumentation du procureur général du Québec dans le renvoi sur la nomination des juges à la Cour suprême, lequel a été entendu par cette dernière en janvier 2014.

Le ministère a collaboré à la préparation de la défense produite dans le cas de la contestation de la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*, notamment en coordonnant la mise à jour de la preuve d'experts dans ce dossier.

Le ministère a poursuivi son implication auprès du ministère des Ressources naturelles chargé d'élaborer la « loi miroir » québécoise visant la mise en œuvre de la phase transitoire prévue à l'accord conclu avec le gouvernement.

OBJECTIF : Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération

Indicateurs :

- Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
- Ententes négociées et signées

RÉSULTATS :

Conseil de la fédération

Le ministère a appuyé et conseillé la première ministre lors de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération tenue du 24 au 26 juillet 2013 à Niagara-on-the-Lake, en Ontario.

- Dans des domaines tels que le commerce international, la santé mentale et les transferts fédéraux, une large place a été faite à la formation de la main-d'œuvre, les premiers ministres étant hautement préoccupés de l'intention déclarée du gouvernement fédéral d'intervenir dans ce secteur.
- Tous se sont aussi ralliés à la proposition du Québec de demander au gouvernement fédéral de renforcer la sécurité du transport ferroviaire, notamment quant au suivi des convois transportant des matières dangereuses.

Le ministère a apporté son soutien à la première ministre lors de sa participation à la rencontre du Conseil qui s'est déroulée à Toronto le 15 novembre 2013.

- Désireux d'approfondir leurs discussions de l'été relatives à l'emploi et aux conditions requises pour que leur gouvernement respectif puisse assurer la croissance de leurs économies, les premiers ministres ont confié à deux de leurs membres (Colombie-Britannique et Nouveau-Brunswick) le mandat de veiller à une contreproposition des provinces et des territoires à l'initiative fédérale en matière de formation de la main-d'œuvre, précisant que celle-ci devrait permettre un droit de retrait avec pleine compensation.
- La première ministre de l'Ontario a, pour sa part, été mandatée pour orienter une réflexion commune sur les investissements stratégiques dans les infrastructures.
- L'actualisation de l'étude de 2004 portant sur le déséquilibre fiscal a été autorisée et s'inscrira dans le contexte des travaux en cours en vue de moderniser les arrangements financiers avec le gouvernement fédéral.

Groupe de travail sur les autochtones

En ce qui concerne les dossiers autochtones, le ministère a continué, dans le cadre de ses activités intergouvernementales, à participer au Groupe de travail sur les affaires autochtones mis sur pied au mois d'août 2009 par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux.

- Ce groupe de travail est chargé d'élaborer des recommandations et de proposer des mesures pour améliorer la qualité de vie des Autochtones dans cinq secteurs d'activité, soit l'éducation, le développement économique, l'élimination de la violence dont sont victimes les femmes autochtones, le logement et les mesures d'urgence sur réserve.
- Le ministère a apporté son appui lors de la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants autochtones nationaux, tenue le 24 juillet 2013 à Niagara-on-the-Lake, en Ontario.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Le Québec a participé à la XVIII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui s'est tenue à Winnipeg au Manitoba, les 4 et 5 septembre 2013 sous le thème *Le développement de la petite enfance : la clé pour la vitalité de la langue française et des cultures d'expression française*. Les ministres y ont discuté de l'importance de la petite enfance pour la francophonie canadienne. Ils ont partagé de l'information sur les pratiques et les modèles mis en place au sein de leur province et de leur territoire respectifs.

Les ministres ont échangé sur les suivis apportés au Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne, tenu à l'automne 2012.

Les ministres ont de plus abordé le système d'immigration au Canada, en particulier les principaux changements effectués depuis 2006 et leurs effets sur la francophonie canadienne.

Ententes intergouvernementales signées

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit en 2013-2014 à la signature de 113 ententes intergouvernementales canadiennes, dont plusieurs concernant les communautés autochtones et les infrastructures.

TABEAU 3**Diverses interventions du secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2013-2014**

Réunions du Conseil de la fédération	2
Autres rencontres intergouvernementales	84
Ententes intergouvernementales signées	113
Avis donnés aux différents comités ministériels	13
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	187

OBJECTIF : Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne

Indicateurs :

- Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
- Projets conjoints avec les autres gouvernements

RÉSULTATS :**Programmes de soutien financier**

La mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne s'est poursuivie en 2013-2014 avec diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à accroître les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

- Les programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne – soit le Programme d'appui à la francophonie canadienne¹¹ et le Programme de coopération intergouvernementale¹² – constituent des leviers d'action importants de la Politique. Grâce à ces programmes, 290 projets¹³ ont été soutenus en 2013-2014.
- Ces projets ont reçu un appui financier de plus de 2,1 millions de dollars dans des secteurs prioritaires pour la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation, le développement économique, la jeunesse, la petite enfance, la santé, l'immigration, la justice,

¹¹ Le Programme d'appui à la francophonie canadienne vise à renforcer les liens entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes au Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne.

¹² Le Programme de coopération intergouvernementale joue un rôle majeur afin d'accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada l'importance de la francophonie de façon à les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le Québec.

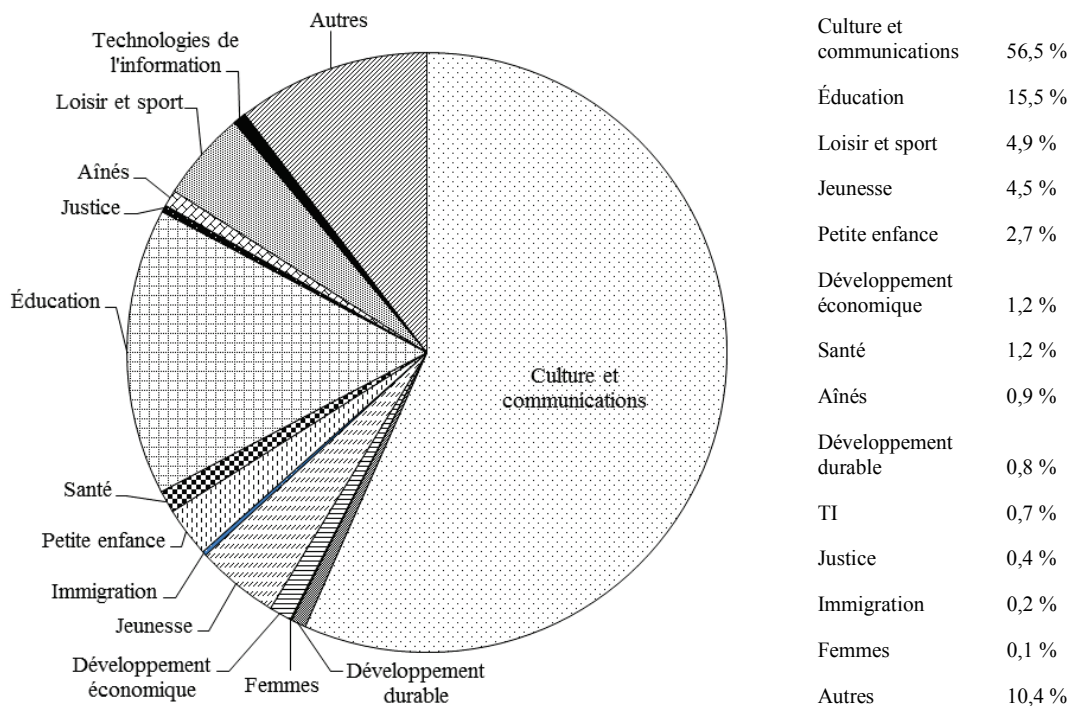
¹³ Les informations relatives aux types de projets financés dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale apparaissent sous l'objectif « Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes ».

le développement durable et les technologies de l'information. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente près de 56,5 % des initiatives et celui de l'éducation, 15,5 %.

GRAPHIQUE 1

Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne

Répartition des projets par secteur d'activités 2013-2014



- Au cours de 2013-2014, dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale et conformément aux accords de coopération en matière de francophonie canadienne conclus avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada, le ministère a financé la réalisation de 13 projets, représentant un investissement de plus de 810 000 \$. Le budget total de ces projets, toutes sources de financement confondues, est évalué à plus de 6,7 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le ministère, 8,26 \$ ont été investis dans ces projets par les promoteurs et partenaires impliqués, incluant les autres gouvernements.
- Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne, le ministère a contribué pour plus de 1,3 million de dollars à la réalisation de 153 projets, lesquels totalisent un investissement de près de 9,3 millions de dollars. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 7,17.

Initiatives conjointes en coopération intergouvernementale

Plusieurs initiatives de coopération intergouvernementale se démarquent en 2013-2014, par leurs aspects novateurs et structurants.

- Le gouvernement du Québec a collaboré activement avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada ainsi qu'avec l'État du Maine à l'organisation du 5^e Congrès mondial acadien. Le gouvernement du Québec apporte un soutien financier total de 2 millions de dollars à ce congrès, réparti sur trois exercices financiers. En 2013-2014, un versement de 980 000 \$ a été effectué.
- Un *programme de mobilité étudiante* a été mis en place avec la coopération des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada. Ce programme vise à permettre à des étudiants francophones de l'extérieur du Québec de poursuivre leurs études pendant une session dans une université francophone québécoise et aux étudiants québécois d'étudier de façon équivalente dans une université francophone à l'extérieur du Québec. Le ministère a apporté une contribution de 50 000 \$, en 2013-2014, pour lancer ce programme qui sera implanté à la rentrée automnale de 2014. Vingt étudiants des communautés francophones devraient venir étudier dans des universités du Québec et le même nombre de Québécois devraient s'inscrire dans une université francophone à l'extérieur du Québec.
- Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick ont appuyé conjointement le *5^e Rendez-vous Acadie-Québec* qui s'est tenu à Dieppe, au Nouveau-Brunswick, du 10 au 12 septembre 2013. Plus de 200 chefs d'entreprises et représentants d'organismes de développement économique du Québec et de l'Acadie y ont participé. Les échanges visaient l'agroalimentaire, la logistique et les transports, ainsi que les technologies de l'information et de la communication. Cet événement est organisé conjointement par le Conseil de développement économique du Nouveau-Brunswick et par l'Association des centres locaux de développement du Québec.
- Le ministère a versé des subventions totalisant 44 000 \$ pour appuyer la *6^e Tournée canadienne des Rendez-vous du cinéma québécois*. Cette activité permet au public francophone et francophile de Winnipeg, d'Orléans, d'Ottawa, de Sudbury, de Moncton, d'Iqaluit, de Victoria et de Nanaimo de découvrir les artisans, créateurs et producteurs québécois et francophones canadiens du septième art et de faire connaître ces derniers au Québec. Les gouvernements des provinces et des territoires couverts par la Tournée apportent une contribution financière équivalente à celle du Québec.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie publique proactive

OBJECTIF : Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public

Indicateurs :

- Activités publiques impliquant le ministère
- Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

RÉSULTATS :

Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, présentations et autres événements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur l'identité québécoise, les relations intergouvernementales et les questions institutionnelles, constitutionnelles et géopolitiques relatives au fédéralisme.

On peut notamment citer :

- la participation au Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique à l'Université de Victoria, à Victoria;
- la participation au *Séminaire sur le fédéralisme coopératif* à l'Université de Montréal, à Montréal;
- la participation au Colloque *Le fédéralisme selon Harper : la place du Québec dans le Canada conservateur* à l'Université d'Alberta, à Edmonton.

Au total, sept projets provenant du Québec et du Canada ont reçu un soutien financier du ministère dans le cadre du *Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise* en 2013-2014. À titre d'exemple, un soutien financier a été accordé pour l'organisation du colloque *Autour du 150^e de la Conférence de Québec (1864-2014)*, à Québec, ainsi que pour la réalisation d'un projet de recherche intitulé *Justice linguistique et politique publique au Québec*.

Les Bureaux du Québec au Canada contribuent à une meilleure connaissance du Québec. Ils défendent les intérêts du Québec et en font la promotion en faisant valoir ses positions. Ils collaborent à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne en suscitant l'émergence d'initiatives.

En collaboration avec les ministères sectoriels, les Bureaux participent à la promotion des entreprises et des créateurs québécois au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies par les Bureaux sont diffusées auprès de l'industrie québécoise, des organismes de développement des marchés et au sein de l'administration publique.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Toronto et de son antenne à Vancouver, on peut citer les initiatives suivantes :

- la tenue de Soirée Québec, le 19 juin 2013, visant à souligner la fête nationale du Québec et à mettre en valeur le Québec;
 - Plus de 2 100 personnes y ont participé, dont près de 1 150 personnalités des milieux politiques, économiques, associatifs et culturels. La Ville de Québec et des entreprises de cette région y étaient à l'honneur.
- dans le domaine culturel, le soutien octroyé par le Bureau à douze organismes qui diffusent ou mettent en valeur la culture québécoise;
- en matière économique, plus particulièrement en matière de soutien à l'exportation québécoise au Canada, le soutien à plus de 450 entreprises québécoises ayant participé à 22 missions commerciales et autres activités, en plus de bénéficier d'accompagnement-conseil individualisé. Parmi les activités les plus importantes, on peut mentionner :
 - un séminaire d'accueil organisé par le Bureau à l'intention de 20 nouvelles entreprises exportatrices qui participaient au Salon international de l'alimentation, qui a eu lieu du 30 avril au 2 mai 2013 à Toronto; huit acheteurs agroalimentaires canadiens y ont été approchés pour des rencontres individuelles avec plusieurs entreprises québécoises;
 - la visite d'un attaché commercial du Bureau, en collaboration avec Québec International, auprès de 22 entreprises du secteur de la transformation du bois et de 10 entreprises du domaine du textile technique pour leur présenter les occasions d'affaires sur le marché canadien; l'activité s'est déroulée à Drummondville, les 17 et 18 février 2014;
 - l'organisation par le Bureau de la 4^e édition de *Rendez-Vous Gourmet* à Toronto, en octobre 2013, lors duquel 35 entreprises agroalimentaires québécoises ont fait connaître leurs produits à plus de 170 acheteurs ou clients potentiels.
- l'appui à certaines missions ministérielles qui se sont effectuées dans le cadre :
 - du Salon international de l'alimentation, du 30 avril au 2 mai 2013 à Toronto, avec la présence du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - du Toronto International Film Festival, du 5 au 15 septembre 2013 à Toronto, auquel le ministre de la Culture et des Communications a participé et où plus de 25 courts et longs métrages québécois étaient à l'affiche;
 - des Journées Québec, qui ont eu lieu, les 17 et 18 février 2014, afin de faire la promotion du tourisme d'hiver québécois à Toronto, auxquelles le ministre délégué au Tourisme a participé.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Ottawa, on peut citer :

- la tenue, le 18 juin 2013, d'une réception pour souligner la fête nationale du Québec, à laquelle ont participé quelque 160 personnes, dont des élus fédéraux, de hauts fonctionnaires et des membres de la presse parlementaire et des représentants du corps diplomatique;
- la réception du 29 janvier 2014, sous la présidence du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, pour souligner la rentrée parlementaire; cet événement a rassemblé environ 80 personnes, dont des ministres, des sénateurs, des députés et des membres du personnel politique.

Parmi les activités du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, on peut mentionner :

- la tenue, le 24 juin 2013, d'une réception offerte par le Bureau au Centre des arts et de la culture de Dieppe à l'occasion de la fête nationale du Québec; à cette occasion, les Prix Acadie-Québec ont été remis au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et à l'Association québécoise de pédagogie sociale afin de reconnaître leur apport remarquable au développement et à la consolidation des relations entre l'Acadie et le Québec dans le domaine de l'éducation postsecondaire;
- la participation active du Bureau à l'organisation de la 5^e édition du *Rendez-vous Acadie-Québec*, du 10 au 12 septembre 2013, à Dieppe au Nouveau-Brunswick, sous le thème *À l'ère des partenariats!*; le prochain *Rendez-vous Acadie-Québec* aura lieu, en 2015, au Québec.

OBJECTIF : Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes

Indicateurs :

- Activités mises en œuvre à la suite de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*
- Niveau de participation aux activités

RÉSULTATS :

Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne

Les initiatives menées en matière de francophonie canadienne par des organismes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes sont soutenues dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale, principaux leviers d'action de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.

Au cours de l'année 2013-2014, ces programmes ont notamment permis de financer les initiatives suivantes :

- En matière de culture, le ministère a consacré 653 150 \$ à diverses initiatives visant notamment :
 - à accroître la collaboration entre les réseaux de création, de production et de diffusion des arts de la scène afin de faciliter l'émergence et le rayonnement d'artistes francophones à travers le Canada;
 - à promouvoir le théâtre francophone et à accroître la diversité et le nombre de pièces de théâtre présentées, notamment en encourageant les coproductions entre des troupes du Québec et celles des autres provinces et territoires;
 - à faire connaître les auteurs franco-canadiens auprès du public québécois ainsi que les auteurs québécois auprès des communautés francophones et acadiennes;
 - à promouvoir et à divulguer des spectacles d'humoristes du Québec au sein des communautés francophones et la prestation d'artistes franco-canadiens en humour.

- En matière d'éducation et de développement de la petite enfance, l'aide financière consentie (383 400 \$) a permis des échanges sur les enjeux et les bonnes pratiques ainsi que le transfert d'expertise notamment afin de bonifier les carrefours de services francophones à l'enfance et à la famille et l'enseignement de la langue française.
- Concernant la clientèle jeunesse, le ministère a soutenu la 3^e édition de l'*Université d'été sur la francophonie des Amériques* qui s'est tenue, du 9 au 15 juin 2013, au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta ainsi que le 7^e Parlement jeunesse pancanadien, en janvier 2014, à Ottawa, qui avait pour objectif de permettre aux jeunes francophones de discuter des différentes réalités de la francophonie.
- En lien avec le nouveau Plan d'action du Québec en matière de francophonie canadienne, les projets suivants ont été soutenus financièrement par le ministère :
 - le volet canadien de la *Radio jeunesse des Amériques* visant la réalisation et l'animation de programmes multimédias diffusés sur le Web par des jeunes francophones des milieux scolaires et communautaires, leur permettant d'avoir accès à de la formation et à de l'équipement;
 - la numérisation d'ouvrages francophones des auteurs franco-canadiens pour les intégrer dans la Bibliothèque numérique de la francophonie des Amériques;
 - l'implantation de la *Dictée P.G.L.* par la Fondation Paul Gérin-Lajoie dans les écoles francophones et les classes d'immersion française en Ontario;
 - l'appui à divers projets visant à consolider l'espace économique francophone, dont l'implantation de deux nouveaux écomusées en Colombie-Britannique.

Orientation 3

Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société

La troisième orientation du *Plan stratégique 2009-2013* comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats pour 2013-2014 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones

OBJECTIF : Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones

Indicateurs :

- État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh, 2006 – Kuujjuaq, 2007)
- État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique

RÉSULTATS :

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006, autour de quatre thèmes, soit : l'économie et l'emploi; la santé, les services sociaux et les services à l'enfance; la culture et l'éducation; les infrastructures et le développement communautaire durable. À ce jour, plus des trois quarts des engagements pris lors de la tenue du forum ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

La rencontre nommée Katimajjiit s'est tenue à Kuujjuaq, les 23 et 24 août 2007, à la suite d'un engagement du gouvernement du Québec pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations. Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis propres à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que des représentants inuits.

- La dernière mise à jour des engagements des ministères et des organismes gouvernementaux participants a été complétée le 17 octobre 2012 afin d'établir l'état d'avancement des engagements.
- Il est ressorti de cet exercice que 32 des 38 engagements de Katimajjiit ont été réalisés.

La mise en place de mesures destinées à atténuer le coût de la vie particulièrement élevé au Nunavik est l'un des résultats de la rencontre de Katimajjiit. Cette initiative, initialement ponctuelle, a été reconduite en 2013-2014 pour une somme de 5 millions de dollars.

- La contribution du ministère, destinée à cette mesure en 2013-2014, est de 600 000 \$, à laquelle s'ajoutent 1,3 million de dollars en provenance du ministère des Transports, ainsi que 3,1 millions de dollars issus du Fonds du développement nordique.
- Un groupe de travail dirigé par le secrétaire général du ministère a permis la conclusion d'une nouvelle entente qui prévoit des versements annuels respectifs de 10, de 11, et de 12 millions de dollars, de 2014 à 2017, en plus du financement d'une étude qui alimentera les discussions à mener dans le but d'élaborer une solution à long terme quant à cette problématique nordique.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a également poursuivi en 2013-2014 la mise en œuvre d'ententes, et principalement des ententes ci-après.

- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut)*, le ministère a versé une aide financière de 52,2 millions de dollars destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik*, une somme de 14,5 millions de dollars a été versée par le ministère aux 14 villages nordiques pour les aider à dispenser les services municipaux.
- Dans le cadre de l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik)*, le ministère a versé 20,4 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques.
- Dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, le ministère a collaboré avec le ministère des Ressources naturelles et la Société Makivik en vue de déposer un décret (décret 1157-2013) ayant pour effet d'approuver la convention complémentaire n° 23 signée le 21 juin 2013 et d'en autoriser la mise en œuvre après à un délai de 15 jours de séance de l'Assemblée nationale suivant le dépôt. Ce décret a été pris le 13 novembre 2013 et déposé le 27 novembre de la même année.
- Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement du Québec dans le déroulement des discussions et des négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James ainsi que de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, communément appelée la Paix des braves.
- Le ministère coordonne l'action gouvernementale dans les négociations avec les Cris pour la mise en œuvre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James*, conclue le 24 juillet 2012. En 2013-2014, les principaux éléments de cette mise en œuvre ont été :
 - la conclusion de la *Convention complémentaire n° 24 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*;
 - l'adoption et la sanction de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie;
 - l'inauguration du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James en janvier 2014.

L'Entente finale de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au gouvernement du Québec a été approuvée par le gouvernement le 12 juin 2013 et conclue le 5 septembre 2013, concrétisant ainsi le règlement des enjeux résiduels de l'annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, communément appelée « la Paix des braves ». Elle prévoit une rétrocession de terres par la communauté de Mistissini pour compenser l'assise foncière allouée à Oujé-Bougoumou suivant le règlement intervenu en novembre 2011, pour la reconnaissance officielle de cette communauté et son intégration à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

- Le ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres telles que la Paix des braves et l'Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie.
- Le respect des engagements gouvernementaux s'est traduit par des versements s'élevant respectivement à 84,9 millions de dollars et à 16,5 millions de dollars.

Le ministère a poursuivi en 2013-2014 la mise en œuvre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec.

- L'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec (Entente), signée en octobre 2009, prévoit des versements annuels permettant à la Nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis de financer des projets de développement économique et communautaire.
- Le montant versé pour l'année financière 2013-2014 est de 1,85 million de dollars.

Le ministère a poursuivi, en 2013-2014, la mise en application de l'entente-cadre signée en 2009 avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake. Dans la foulée de l'entente-cadre, le ministère a :

- sollicité la collaboration du ministère des Finances et de l'Économie afin de négocier avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake et la Commission de développement économique de Kahnawake une entente de développement économique;
- facilité les échanges entre le ministère des Transports et le Conseil des Mohawks de Kahnawake afin de conclure une entente permettant aux Mohawks d'effectuer les travaux concernant la route 207 située dans les limites de la réserve; une entente de collaboration a été signée à cet effet à l'été 2013, entérinée par décret par le gouvernement du Québec; les Mohawks ont effectué avec succès les travaux prévus pendant l'été 2013;
- poursuivi de façon intensive les négociations afin de conclure avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake une entente en matière de travail;
- contribué au processus du gouvernement fédéral visant à ajouter quelque 500 acres de terres en bordure de l'autoroute 30 à la réserve de Kahnawake; franchissant une étape importante dans ce processus, le Québec a pris un décret approuvant le transfert de l'usufruit des terres visées au gouvernement du Canada, afin qu'il les administre au bénéfice du Conseil des Mohawks de Kahnawake.

OBJECTIF : Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

Indicateurs :

- Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
- Fréquence des visites dans les communautés
- Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés

RÉSULTATS :

Un total de 103 ententes ou partenariats gouvernementaux significatifs visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones ont été complétés en 2013-2014. Le ministère a également visité en moyenne près de cinq communautés autochtones par mois, afin d'assurer des relations tangibles et dynamiques avec celles-ci.

Pour ce qui est des interventions auprès des ministères et des organismes concernés, elles sont de natures multiples, et leur nombre exact ne peut être déterminé avec précision. Ces interventions visent à conseiller le gouvernement en matière autochtone. Les ministères et organismes soutenus dans le cadre de cet objectif ont été mentionnés précédemment¹⁴.

Le maintien et le développement de relations constructives avec les nations et les communautés autochtones se sont concrétisés par les actions qui suivent.

- Le ministère a tenu des rencontres avec des représentants de nations et de communautés autochtones touchées par le dossier du développement nordique.
- Dans le cadre du suivi du Sommet sur le territoire et les ressources tenu le 3 décembre 2012, le ministère a mené des rencontres avec des représentants des Premières Nations. Le ministère a également participé à un comité technique portant sur certains enjeux liés à la foresterie et regroupant notamment des membres des Premières nations.
- Dans le cadre du volet soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II, le ministère a conclu six ententes de financement avec les communautés ou organismes autochtones suivants : Odanak, Timiskaming, Wolf Lake, Opitciwan, Essipit, Mashteuiatsh, Pessamit, ainsi que le Secrétariat Mi'gma'we' Maw'iom' (Micmacs). Le soutien apporté aux efforts consentis par les communautés autochtones facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les communautés autochtones et le gouvernement du Québec.
- Toujours dans le cadre du volet soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II, neuf ententes sont en cours de mise en œuvre avec les communautés d'Opitciwan, de Mashteuiatsh (Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean), de Pessamit, de Wolf Lake, de Lac-Simon, d'Odanak, de Timiskaming, de Natashquan ainsi qu'avec le Secrétariat Mi'gma'we' Maw'iom' (Micmacs).

¹⁴ Voir sous l'orientation 1.

- Le ministère a conclu au total 28 ententes particulières (sur une possibilité de 33, dont 13 en 2013-2014) relatives aux volets développement économique et infrastructures communautaires du Fonds d'initiatives autochtones II. Ces volets du programme permettent de soutenir des projets prometteurs qui offrent des possibilités de retombées importantes et structurantes pour les milieux concernés. Une telle entente particulière a également été conclue avec l'Administration régionale Kativik à titre d'organisme supramunicipal.
- Le ministère a participé aux activités du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal visant l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise. Cette initiative regroupe des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé, ainsi que des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et des Inuits.
- Dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de *Plan d'action gouvernemental pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones*, le ministère a tenu deux journées nationales de consultation. Lors de cet événement, plus de cent personnes, dont une majorité d'Autochtones, sont venues témoigner du racisme et de la discrimination, soumettre des recommandations et identifier des priorités d'action.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés

Indicateurs :

- Nombre de projets soutenus
- Soutien accordé aux projets

RÉSULTATS :

Le tableau 4 présente le nombre de projets et les montants engagés en 2013-2014, dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones II.

TABEAU 4

Nombre de projets et montants engagés dans le cadre des fonds d'initiatives autochtones

Programmes	2013-2014		Cumulatif (2006-2014)	
	Nbre de projets	Montants engagés (000 \$)	Nbre de projets	Montants engagés (000 \$)
Fonds d'initiatives autochtones	23	3 094,0	486 ¹⁵	86 387,2 ¹⁶
Fonds d'initiatives autochtones II	61	12 640,3	100 ¹⁷	23 254,4 ¹⁸
Total	84	15 734,3	586	109 641,6

Les projets soutenus ont été soumis au ministère dans le cadre de l'un ou l'autre des cinq volets visés par les programmes précités, soit le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire et le soutien à la consultation.

¹⁵ Des correctifs ont été apportés aux données antérieures, à la suite de la mise en service d'une nouvelle application informatique. À l'exercice précédent, le cumulatif du nombre de projets est passé de 415 à 463.

¹⁶ Pour les raisons présentées à la note précédente, le cumul des montants engagés à l'exercice précédent est passé de 81 185,5 milliers de dollars à 83 293,2 milliers de dollars.

¹⁷ Pour les raisons présentées à la note précédente, le cumulatif du nombre de projets de l'exercice précédent est passé de 32 à 39.

¹⁸ Pour les raisons invoquées à la note précédente, le cumul des montants engagés à l'exercice précédent est passé de 9 350,0 milliers de dollars à 10 614,1 milliers de dollars.

OBJECTIF : Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

Indicateur :

- Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère répond aux demandes de renseignements qui lui sont acheminées par le public, en plus de diffuser divers contenus par l'entremise de plusieurs activités de communication.

Le cas échéant et selon leur objet, les demandes d'information du public sont transmises soit aux intervenants concernés au ministère soit aux coordonnateurs ministériels du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux touchés.

Les principaux résultats annuels sont les suivants :

- Le site Web www.autochtones.qc.ca présente un contenu s'adressant à la population et à la clientèle autochtone.
- Grâce aux mises à jour, au dépôt des communiqués et des allocutions de la ministre déléguée aux Affaires autochtones ainsi que des ententes conclues avec les diverses nations autochtones, les citoyens ont été en mesure de prendre connaissance des initiatives prises par le Québec en matière de relations avec le milieu autochtone.
- La distribution du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec* a rendu accessible à diverses clientèles l'information générale portant sur les nations autochtones du Québec.
- La distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* a également permis de renseigner les citoyens sur la réalité autochtone au cours de la dernière année.

Des messages ministériels ont également été diffusés dans les médias.

- Au cours de l'année 2013-2014, 32 communiqués de presse ont été diffusés afin de rendre compte de divers enjeux liés aux relations et aux négociations avec les communautés autochtones. Le ministère a été actif dans le cadre d'interventions publiques, dans divers secteurs d'activités.
- Un total de 14 allocutions ont été prononcées lors de la tenue d'activités diverses. Ces allocutions faisaient état notamment de divers investissements effectués par le ministère afin d'améliorer la qualité de vie de la population autochtone du Québec, et de favoriser son développement socioéconomique.
- Un message ministériel a été diffusé le 21 juin 2013, dans le but de souligner la Journée nationale des Autochtones.
- Cinq messages publicitaires ont été diffusés par l'intermédiaire des médias écrits autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

OBJECTIF : Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique

Indicateurs :

- Nombre et nature des négociations en cours
- Nombre et nature des ententes conclues

RÉSULTATS :

Nombre et nature des ententes conclues

Le ministère a activement contribué aux négociations ayant mené à la conclusion de plusieurs ententes.

- Le 15 juillet 2013, le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik ont convenu de la Modification n° 10 de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik* (Entente Sivunirmut). Cette modification à l'entente vise à modifier le mandat de la Conférence régionale des élus du Nord-du-Québec et à confier à l'Administration régionale Kativik le mandat d'exploitation du parc national Tursujuq.
- Le 21 juin 2013, le gouvernement du Québec et la Société Makivik ont procédé à la signature de la Convention complémentaire n° 23 à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. Cette convention complémentaire vise à intégrer la communauté inuite d'Ivujivik aux mécanismes prévus dans la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*.
- Le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik ont signé une *Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik*.

Nombre et nature des négociations en cours

Le ministère a mené, en 2013-2014, 16 négociations avec six nations autochtones. Ces négociations couvrent une vaste gamme de sujets, dont les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et le développement économique.

TABLERAU 5

Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones

Nation	Communautés	Nature de la négociation	État de la négociation
Algonquins	Pikogan/Lac-Simon	Entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers.	En cours
	Lac-Barrière	Amélioration des conditions de vie et développement économique.	En cours
	Secrétariat de la Nation algonquine	Protocole de consultation sur des projets de développement des ressources naturelles.	En cours
Atikamekw	Toutes les communautés	Entente de développement économique visant à assurer la participation des trois communautés atikamekw dans la mise en valeur des ressources naturelles.	En cours
		Négociation visant le règlement des revendications territoriales globales entre la nation atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada.	En cours
Cris	Toutes les communautés	Négociation de deux conventions complémentaires visant la modification des articles 2.15 et 3.2.7 de la <i>Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i> .	En cours
		Convention complémentaire en vue d'inclure certaines dispositions de l' <i>Entente sur la gouvernance de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i> .	En cours
		Négociations tripartites concernant la gouvernance crie sur les terres de la catégorie IA / Nation crie	En cours
Innus	Regroupement Petapan inc. (Mashteuiatsh, Essipit, Nutashkuan)	Négociation sur les revendications territoriales globales entre le Regroupement Petapan inc., le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.	En cours
	Pessamit	Négociation entre le gouvernement du Québec et Pessamit concernant le développement socio-économique et le développement passé sur le territoire revendiqué par Pessamit.	Terminée à la fin de l'été 2012. Discussions en cours pour une reprise des négociations.
	Uashat-Maliotenam	Négociation entre le gouvernement du Québec et Uashat – Maliotenam concernant le développement socio-économique.	Discussions en cours pour une reprise des négociations

TABLEAU 5**Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones**

Nation	Communautés	Nature de la négociation	État de la négociation
Micmacs	Toutes les communautés	Négociations visant à conclure des ententes sectorielles sur divers sujets.	En cours
	Micmacs de Gespeg	Négociation d'une entente de principe visant l'autonomie gouvernementale de la nation micmaque de Gespeg.	En cours
Mohawks	Mohawks de Kahnawake	Négociation d'un règlement de la revendication particulière des Mohawks de Kahnawake sur les terres de l'ancienne Seigneurie du Sault-Saint-Louis.	En cours
		Négociations visant à conclure une entente en matière de travail.	En cours
	Mohawks d'Akwesasne	Négociation d'une Entente-cadre entre le gouvernement du Québec et les Mohawks d'Akwesasne.	En cours

**Section 2 – Présentation des résultats par rapport
aux engagements pris dans la Déclaration de services
aux citoyens du ministère du Conseil exécutif**

La Déclaration de services aux citoyens

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une Déclaration de services aux citoyens¹⁹, conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01). La déclaration a été révisée en 2012-2013.

Après avoir rappelé la mission du ministère du Conseil exécutif, la Déclaration de services aux citoyens présente le Secrétariat à la jeunesse et le Secrétariat aux affaires autochtones, en précisant le service d'accueil et d'information assuré par chacun de ces deux secrétariats.

Les engagements à l'égard de ces services sont les suivants.

« Lorsque vous vous présentez à nos bureaux ou que vous communiquez avec nous, vous pouvez, dès cet instant, compter sur nous pour obtenir :

Des services accessibles

- Nous vous accueillons et répondons à vos demandes d'information du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- En dehors de ces heures, nous mettons à votre disposition un numéro de boîte vocale, un numéro de télécopieur et une adresse courriel pour accueillir vos demandes d'information et vos messages auxquels nous répondons avec diligence.
- Nous maintenons à jour notre site Web.
- Nous nous engageons à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans nos locaux.

Des services courtois et personnalisés

- Dès le premier contact avec vous, nous nous faisons un devoir de nous présenter, de vous écouter avec attention et de vous traiter avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.
- Nous vous guidons dans la façon de présenter votre demande ou votre dossier.

Des services fiables et de qualité

- Les renseignements que nous vous fournissons sont exacts, complets et présentés dans un langage clair.
- Nous traitons votre demande ou votre dossier avec impartialité, avec équité et en toute confidentialité.
- Nous vous dirigeons vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs tant au ministère que dans les autres ministères et organismes du gouvernement. »

¹⁹ La Déclaration de services aux citoyens est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles,
- les bonis au rendement.

Ressources humaines

TABLEAU 6

Effectif en poste²⁰ au 31 mars

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2013-2014	2012-2013	Écart
Programme 2 : Service de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	410	418	-1,9 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	56	57	-1,8 %
Programme 4 : Affaires autochtones	46	43	7,0 %
Programme 5 : Jeunesse	28	33	-15,2 %
Programme 6 : Institutions démocratiques et Participation citoyenne	18	16	12,5 %
Programme 7 : Promotion et développement de la région métropolitaine	29	N/A ²¹	N/A
Programme 8 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale	21	N/A ²¹	N/A
Programme 9 : Développement nordique	11	N/A ²¹	N/A
Total	619	567	9,2 %

²⁰ L'effectif en poste au 31 mars 2014 correspond au nombre de personnes en poste et non au nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisés.

²¹ Jusqu'au 31 mars 2013, le personnel des programmes 7, 8 et 9 était respectivement sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

TABLEAU 7**Effectif utilisé²² au 31 mars**

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2013-2014	2012-2013	Écart
Programme 2 : Service de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	410,1	382	7,4 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	52,5	53	-0,9 %
Programme 4 : Affaires autochtones	46,2	40	15,5 %
Programme 5 : Jeunesse	31,6	28	12,9 %
Programme 6 : Institutions démocratiques et Participation citoyenne	15,4	19	-18,9 %
Programme 7 : Promotion et développement de la région métropolitaine	26,4	N/A	N/A
Programme 8 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale	22,2	N/A	N/A
Programme 9 : Développement nordique	13,2	N/A	N/A
Total	617,6	522	18,3 %

La mobilisation du personnel et le climat de travail***Le Programme d'aide aux employés***

Le programme d'aide aux employés accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Au cours de l'année 2013-2014, 93 personnes l'ont utilisé. Il s'agit d'un bon outil de prévention favorisant le maintien en emploi du personnel.

TABLEAU 8**Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés – 2011-2014**

Années visées	Employés ayant eu recours
2011-2012	74
2012-2013	89
2013-2014	93

²² L'effectif utilisé représente la consommation totale de l'effectif rémunéré entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) des heures travaillées et payées, n'incluant pas les primes ni les heures supplémentaires.

La formation et le perfectionnement du personnel

Conformément au plan de réduction et de contrôle des dépenses, des mesures ont été mises en œuvre depuis l'exercice 2010-2011 afin de réduire les dépenses de formation et de perfectionnement.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le ministère a investi 260 577 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,50 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 0,67 jour. Cette réduction s'est répercutée sur la proportion de la masse salariale et le nombre de jours consacrés à la formation, comme l'illustrent les tableaux 9, 10 et 11.

TABLEAU 9

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ou orientation stratégique	Année civile ²³ 2013	Année civile 2012
Favoriser le développement des compétences et la carrière	168 446 \$	65 978 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	33 493 \$	44 020 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	39 412 \$	18 424 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	19 226 \$	21 079 \$
Total	260 577 \$	149 501 \$

TABLEAU 10

Évolution des dépenses en formation²⁴

Année civile	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2012	0,33 %	0,37	216,67 \$
2013	0,50 %	0,67	333,24 \$

²³ Les données doivent être présentées selon l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

²⁴ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

TABLEAU 11**Jours de formation selon les catégories d'emploi ²⁵**

Année civile	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
2012	61 j	160 j	31 j
2013	95 j	286 j	142 j

La planification de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2013-2014, 16 employés réguliers ont pris leur retraite par rapport à 21 en 2012-2013.

TABLEAU 12**Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite**

Année financière	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	TOTAL
2012-2013	3	8	10	21
2013-2014	6	8	2	16

Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**TABLEAU 13****Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

Année	Taux de départ volontaire
2012-2013	18,2 %
2013-2014	18,3 %

²⁵ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

Ressources budgétaires et financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux neuf programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Institutions démocratiques et Participation citoyenne
- Programme 7 : Promotion et développement de la région métropolitaine
- Programme 8 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale
- Programme 9 : Développement nordique

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) regroupe les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir à la première ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) regroupe les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination, le développement et la mise en œuvre des politiques, des ententes et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits visant à assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse ainsi qu'à consulter et à soutenir les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise.

Le programme 6 (Institutions démocratiques et Participation citoyenne) regroupe les crédits nécessaires au développement et à la mise en œuvre des orientations gouvernementales visant à améliorer les institutions démocratiques, de même qu'en matière de laïcité et d'identité.

Le programme 7 (Promotion et développement de la région métropolitaine) regroupe les crédits visant à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives structurantes et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires et intervenants.

Le programme 8 (Promotion et développement de la Capitale-Nationale) regroupe les crédits pour le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, de ses monuments et de ses activités, et en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement économique, social et culturel.

Le programme 9 (Développement nordique) regroupe les crédits visant à coordonner le développement durable et intégré du Nord québécois. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques touchées par le développement. Ce programme est financé à même le Fonds du développement nordique et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2013-2014 ainsi que les dépenses réelles de 2012-2013 et de 2011-2012 pour les activités relevant du ministère.

TABLEAU 14

Dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Budget de dépenses⁽¹⁾ 2013-2014 (000 \$)	Dépenses probables⁽²⁾ 2013-2014 (000 \$)	Dépenses réelles 2012-2013 (000 \$)	Dépenses réelles 2011-2012 (000 \$)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	748,7	738,3	748,9
Programme 2 : Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	61 113,1	57 257,6	52 972,4	47 902,0
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	15 021,8	14 170,2	13 648,8	12 217,4
Programme 4 : Affaires autochtones	237 561,7	237 082,9	235 628,3	222 995,7
Programme 5 : Jeunesse	50 894,4	45 231,8	46 238,0	46 506,9
Programme 6 : Institutions démocratiques et Participation citoyenne	9 645,6	9 273,8	8 215,2	6 882,9
Programme 7 : Promotion et développement de la région métropolitaine	117 964,2	117 623,1	132 711,1	138 588,6
Programme 8 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale	56 623,0	44 317,5	64 714,8	61 427,7
Programme 9 : Développement nordique ⁽³⁾	-	-	-	-
TOTAL	549 572,7	525 705,6	554 866,9	537 270,1

(1) Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

(2) Données au 31 mars 2014, basées sur les données non vérifiées au 25 août 2014.

(3) Le Secrétariat est financé à même le Fonds du développement nordique et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2013-2014 se chiffrait à 551,1 millions de dollars alors que le budget modifié s'élève à 549,6 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses par rapport à 2012-2013 pour les activités relevant du ministère.

TABLEAU 15

Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Dépenses probables 2013-2014 (000 \$)	Dépenses réelles 2012-2013 (000 \$)	Écart⁽¹⁾ (000 \$)	Variation⁽²⁾ (%)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,7	738,3	10,4	1,41 %
Programme 2 : Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	57 257,6	52 972,4	4 285,2	8,09 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	14 170,2	13 648,8	521,4	3,82 %
Programme 4 : Affaires autochtones	237 082,9	235 628,3	1 454,6	0,62 %
Programme 5 : Jeunesse	45 231,8	46 238,0	(1 006,2)	(2,18 %)
Programme 6 : Institutions démocratiques et Participation citoyenne	9 273,8	8 215,2	1 058,6	12,89 %
Programme 7 : Promotion et développement de la région métropolitaine	117 623,1	132 711,1	(15 088,0)	(11,37 %)
Programme 8 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale	44 317,5	64 714,8	(20 397,3)	(31,52 %)
Programme 9 : Développement nordique	—	—	—	—
TOTAL	525 705,6	554 866,9	(29 161,3)	(5,26 %)

(1) Écart entre les dépenses 2012-2013 et celles de 2013-2014.

(2) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2012-2013.

La diminution des dépenses de 29,2 millions de dollars en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation de 4,3 millions de dollars au programme 2, principalement attribuable au changement de gouvernement de septembre 2012, dont le paiement des indemnités de départ aux membres des cabinets.
- Une augmentation des dépenses de 1,5 million de dollars au programme 4 découlant principalement de : la conclusion de nouvelles ententes avec des communautés autochtones dont les suivantes : le premier versement de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (1,3 million de dollars) et le premier versement de l'Entente finale de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au gouvernement du Québec (10,0 millions de dollars), le paiement final en 2012-2013 de l'Entente finale de règlement concernant certaines questions visées par l'Annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (pour le règlement des enjeux relatifs à la communauté crie d'Oujé-Bougoumou) (-15,0 millions de dollars millions de dollars), la poursuite de la mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones II (3,6 millions de dollars) et l'indexation de différentes ententes (0,8 million de dollars).
- Une diminution de 1,0 million de dollars au programme 5 principalement attribuable à la fin de différentes ententes en lien avec la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.
- Une augmentation de 1,1 million de dollars au programme 6, principalement attribuable aux nouvelles responsabilités en matière de laïcité et d'identité.
- Une diminution de 15,1 millions de dollars au programme 7 principalement attribuable à une réduction des dépenses de transfert relatives au soutien au développement économique de Montréal (7,9 millions de dollars), au soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole (-7,8 millions de dollars) et à une augmentation de la dépense de transfert relative à la mise en œuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal 0,5 million de dollars).
- Une diminution de 20,4 millions de dollars au programme 8 principalement attribuable à une réduction des dépenses de transfert relatives à l'aide à la Ville de Québec (-19,0 millions de dollars) et à la Commission de la capitale nationale du Québec (-1,7 M\$), ainsi qu'à une augmentation de la dépense de transfert relative aux centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale (0,2 million de dollars).

TABLEAU 16

Mesures de réduction des dépenses pour l'exercice financier 2013-2014

	Dépenses maximales autorisées (000 \$)	Dépenses probables (000 \$)	Cible de réduction (000 \$)	Réduction réalisée (000 \$)
Dépense de publicité, de formation et de déplacement	13 721,7	5 547,5		
Masse salariale	58 791,8	66 167,3		
Dépenses de fonctionnement de nature administrative			133,2	133,2

Ressources informationnelles

TABEAU 17

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	193,0	189,0	Postes d'encadrement vacants quelques mois dans l'année
Activités de continuité	3 789,0	3 489,8	Réduction de coûts en télécommunications et acquisitions
Projets	0,0	276,0	Deux nouveaux projets débutés au cours de l'année
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	3 982,0	3 954,8	

TABEAU 18

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement	Explication sommaire des écarts
Visioconférence	25 %	Nouveau projet débuté au cours de l'année
Téléphonie IP	30 %	Nouveau projet débuté au cours de l'année

TABEAU 19

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Visioconférence	0,0	0,2	0,0	28,9	Nouveau projet commencé au cours de l'année
Téléphonie IP	0,0	0,0	0,0	247,1	Nouveau projet commencé au cours de l'année

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Conformité

La majorité des sites du ministère sont conformes aux standards sur l'accessibilité du Web. Toutefois, le site intranet du ministère, la section privée du site du Forum des communicateurs gouvernementaux et le site extranet du Secrétariat aux emplois supérieurs ne sont pas encore totalement conformes aux standards concernant les sites Web et le multimédia. La plupart des nouveaux documents téléchargeables publiés dans les sites sont offerts avec une version accessible.

TABLEAU 20

Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards

Site Web	Conforme aux standards sur l'accessibilité d'un site Web	Conforme aux standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable	Conforme aux standards sur l'accessibilité du multimédia
Premier ministre	Oui	Oui	Oui
Ordre national du Québec	Oui	Oui	Oui
Accès à l'information	Oui	En cours	Ne s'applique pas
Forum des communications gouvernementales (section publique)	Oui	X	X
Ministère	Oui	En cours	Ne s'applique pas
Emplois supérieurs	Oui	En cours	Ne s'applique pas
Secrétariat à la jeunesse	Oui	En cours	Oui
SAIC	Refonte en cours	En cours	Oui
SAA	Oui	En cours	Ne s'applique pas
SAIRID	Oui	Oui	Ne s'applique pas
Vers un traité	Oui	Oui	Ne s'applique pas
Intranet du MCE	En cours	En cours	Ne s'applique pas
Intranet de la communication gouvernementale	Oui	Oui	Oui
SES (section privée)	En cours	En cours	Ne s'applique pas
Forum des communicateurs gouvernementaux (section privée)	En cours	Oui	Oui

Depuis novembre 2013, le site intranet de la communication gouvernementale a été entièrement refait et respecte les standards d'accessibilité du Web et du multimédia. Une nouvelle version du site Web du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes devrait être en ligne au cours des prochains mois. Cela permettra de rendre l'ensemble du site conforme aux exigences des standards.

Pour les sites n'étant pas entièrement conformes aux standards et nécessitant une refonte complète, le ministère ajoute un lien en page d'accueil pointant vers une page « Accessibilité » expliquant la situation, selon les directives du Conseil du trésor.

Chaque fois qu'une page est mise à jour, tout ce qui peut être rendu conforme aux standards est corrigé.

Des travaux sont également en cours afin de rendre les sites intranet et extranet conformes aux standards. Les nouveaux documents téléchargeables sont généralement offerts avec une version accessible.

Obstacles et situations particulières

Le défi le plus grand consiste à rendre les documents téléchargeables conformes aux standards. Cela demande plus de temps et de la formation autant pour l'équipe Web que pour tous les fournisseurs de contenus au sein du ministère.

Pour rendre les documents téléchargeables accessibles, en 2013, la version Microsoft Office 2010 a été installée sur l'ensemble des postes du ministère. La version CS6 de la suite d'Adobe est aussi utilisée par les graphistes, facilitant ainsi la création de documents accessibles.

Les exigences visant à assurer l'accessibilité en ce qui a trait au multimédia (animation, vidéo, audio) sont satisfaites grâce à un lecteur vidéo et un lecteur audio accessibles développés par l'équipe Web.

Sensibilisation et formation

Chaque fois que l'équipe Web entreprend une refonte ou une mise à jour de contenu dans un site, elle sensibilise les collaborateurs à l'importance de créer des documents et des sites accessibles et elle explique les bonnes façons de faire pour répondre aux exigences.

Ressources mises à contribution

Au cours des dernières années, le ministère a mis beaucoup d'efforts pour créer des sites Web plus accessibles. La mise à jour des outils (Office 2010 et Adobe CS6) vient faciliter le travail. Plusieurs logiciels sont également utilisés pour tester l'accessibilité, soit Color Contrast Analyser 2.0, Jaws, NVDA ainsi que la Web accessibility toolbar et le valideur du W3C. Afin de rendre les documents PDF accessibles, le ministère utilise le logiciel Adobe Acrobat Pro 9.

Cadre de gouvernance

À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre ministériel de gouvernance orientant la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.

Règles pour les bonis au rendement

TABEAU 21

Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	-	-
Cadres juridiques	-	-
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	-	-
Total	-	-

La note explicative n° 4²⁶ modifie la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014* afin de reconduire pour un an le gel de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel de direction et du personnel d'encadrement des ministères et de certains organismes, de même qu'à celui des cabinets ministériels. Aucun boni au rendement n'a donc été versé durant la période 2013-2014

²⁶ Projet de loi n° 25 : *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012*, M. Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, 56 p.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- l'allégement réglementaire et administratif;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'emploi et la qualité de la langue française;
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec;
- les mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires;
- le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*;
- la politique de financement des services publics.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2013-2014 afin de respecter ces exigences.

Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2013-2014 en matière d'accès à l'égalité en emploi.

TABLEAU 22

Embauche totale au cours de la période 2013-2014

Nombre	Régulier ²⁷	Occasionnel ²⁸	Étudiant	Stagiaire	TOTAL
Total de personnes embauchées	13	66	46	14	139
Employés en place au 31 mars 2014	527	92	14	4	637

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

TABLEAU 23

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014

Statut d'emploi	Embauche totale 2013-2014	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ²⁹
Régulier	13	2	1	—	—	3	23,1 %
Occasionnel	66	4	—	—	1	5	7,6 %
Étudiant	46	4	—	—	—	4	8,7 %
Stagiaire	14	—	—	—	—	—	0,0 %
TOTAL	139	10	1	—	1	12	8,6 %

Au cours de l'année 2013-2014, le ministère a procédé à l'embauche de 139 personnes. De ce nombre, 12 personnes (8,6 %) appartiennent à l'un ou l'autre des groupes cibles. En ce qui a trait au personnel régulier, 23,1 % des personnes embauchées appartiennent aux groupes cibles.

²⁷ Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

²⁸ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

²⁹ Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2013-2014 dans le statut d'emploi.

TABEAU 24

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles³⁰ par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2011-2012	11,8 %	4,4 %	5,3 %	14,3 %
2012-2013 ³¹	26,7 %	7,5 %	13,5 %	5,9 %
2013-2014	23,1 %	7,6 %	8,7 %	—

TABEAU 25

Taux de représentativité des membres des groupes cibles³² au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2014	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2013	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2013	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2012	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2012
Communauté culturelle	28	5,3 %	25	5,1 %	27	5,7 %
Autochtone	2	0,4 %	2	0,4 %	2	0,4 %
Anglophone	6	1,1 %	5	1,0 %	8	1,7 %
Personne handicapée	6	1,1 %	6	1,2 %	7	1,5 %

³⁰ Rappel des objectifs : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

³¹ Les données de l'année ont été ajustées pour tenir compte de la méthode de calcul révisée.

³² Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

TABLEAU 26

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ³³		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communauté culturelle	4	4,1	20	6,5	3	4,0	1	2,2	—	—	—	—	28	5,3
Autochtones	—	—	2	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,4
Anglophones	—	—	4	1,3	1	1,3	1	2,2	—	—	—	—	6	1,1
Personnes handicapées	—	—	3	1,0	2	2,6	1	2,2	—	—	—	—	6	1,1

TABLEAU 27

Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	7	44	35	10	96
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	53,8 %	66,7 %	76,1 %	71,4 %	69,1 %

³³ Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

TABLEAU 28**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014**

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel³⁴	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	98	308	76	45	—	—	527
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	48	182	61	40	—	—	331
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	49,0 %	59,1 %	80,3 %	88,9 %	—	—	62,8 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi**TABLEAU 29****Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées - Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme**

Automne 2013 (cohorte 2014)	Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)
AUCUN	AUCUN	AUCUN

TABLEAU 30**Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de nouveaux participants au programme accueillis.**

2013-2014	2012-2013	2011-2012
AUCUN	AUCUN	AUCUN

Autres mesures

Le ministère n'a participé à aucune mesure pour l'année 2013-2014.

³⁴ Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2013-2014 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le ministère a reçu 208 demandes d'accès à l'information. Deux de ces demandes portaient sur de l'information personnelle concernant le demandeur.

Les statistiques suivantes tiennent compte de quatre demandes de la période 2012-2013 auxquelles on a répondu après le 1er avril 2013 et ne tiennent pas compte de sept demandes qui étaient en instance de décision au 31 mars 2014. Un total de 205 dossiers est donc officiellement recensé aux fins de traitement dans le présent rapport.

- Un total de 163 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours et 42 l'ont été dans un délai de trente jours.
- Au total, 52 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 37 ont fait l'objet d'un refus total, 20 ont fait l'objet d'une acceptation partielle, 52 ont été dirigées vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant totalement ou en partie de la compétence de ces derniers, et 43 demandes visaient des documents non détenus par le ministère.
- Un demandeur s'est désisté durant la période de traitement de sa demande.
- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a nécessité la mise en place de mesures d'accommodement.
- Les articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été cités dans le cas de refus total ou d'une acceptation partielle :
 - les articles 9, 14 et 15 concernant le droit d'accès;
 - les articles 18 et 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
 - l'article 21 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie;
 - l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique;

- les articles 30, 31, 33, 34, 37, 38, 39 et 40 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- certains renseignements ont également été retenus en fonction des articles 53 et 54 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels;
- enfin, l'article 94 concernant la procédure d'accès à de l'information personnelle.

De plus, vingt-neuf demandes d'accès à l'information ont été traitées par la responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Vingt-cinq d'entre elles ont été traitées dans un délai de 20 jours et quatre dans un délai de 30 jours.

- Parmi les 29 demandes, 12 demandes ont reçu une réponse complète, cinq ont reçu une réponse partielle et trois autres ont été refusées. Dans six autres cas, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a indiqué qu'il ne détenait aucun document lié à l'objet des requêtes et dans deux cas, il a dû référer à un autre ministère. Enfin, le Secrétariat a également reçu une demande qui comportait deux volets différents qui ont amené une réponse modulée : pour le premier volet de la demande, le Secrétariat a fourni des documents et a référé à un autre ministère. Pour le second volet, aucun document n'a été trouvé.
- Pour ce qui est des demandes d'accès refusées ou partiellement acceptées, les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 9, 14, 19, 33, 31, 32, 34, 37 et 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée afin de faciliter le droit d'accès à une personne handicapée.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Tout au long de l'année 2013-2014, le ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca>.

Le ministère offre également un volet concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans ses séances d'accueil aux nouveaux employés.

Allègement réglementaire et administratif

Par l'entremise du Secrétariat des comités ministériels, le ministère du Conseil exécutif est responsable du suivi du respect des obligations de la Politique par les ministères et organismes gouvernementaux qui y sont assujettis.

En 2013-2014, il y a eu 124 projets soumis au Conseil des ministres qui sont assujettis à la Politique. Parmi ceux-ci, trois projets avaient des répercussions sur les entreprises estimées à au moins un million de dollars, mais inférieures à 10 millions de dollars. Pour chacun de ces projets, la déclaration d'impact réglementaire requise a été produite. Il y a eu également huit projets dont les répercussions sur les entreprises étaient estimées à 10 millions de dollars ou plus. L'analyse d'impact réglementaire requise a été produite pour six des huit projets alors qu'un mécanisme quinquennal d'évaluation ou de révision a été prévu pour trois des huit projets.

Développement durable et changements climatiques

Le Plan d'action de développement durable 2008-2015

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel*.

Indicateur : Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.

Cibles : 80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'employés formés d'ici 2013.

Résultats de l'année

Sensibilisation

La cible de sensibilisation avait été dépassée au cours de l'année 2010-2011, lorsque la totalité du personnel du ministère avait été rejointe par au moins une activité de sensibilisation.

En 2013-2014, les activités de sensibilisation se sont poursuivies :

- Un total de neuf capsules d'information ont été diffusées dans l'intranet du ministère portant sur divers sujets relatifs au développement durable. L'onglet « développement durable » de l'intranet ministériel a reçu 583 visites en 2013-2014.
- Des activités ont eu cours durant l'année, visant à sensibiliser les employés au recyclage, à la réutilisation et aux transports alternatifs et collectifs. Ces activités ont été annoncées sur l'intranet ministériel.

Formation

- La cible de formation au développement durable visait la formation de 73 employés. Cette cible a été atteinte en 2012-2013, lorsque 75 personnes appartenant à la catégorie de « personnel ciblé » ont été formées.
- Pour l'année 2013-2014, la formation « Prise en compte des principes de développement durable » développée par le Centre d'expertise des grands organismes est demeurée accessible à l'ensemble du personnel.
- En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère a organisé la formation *WISEZ Juste!* offerte par Recyc-Québec. Des employés du ministère et du Secrétariat y ont participé.
- Le personnel du ministère a également participé aux ateliers de formation sur les principes de développement durable offerts par le Bureau de coordination du développement durable.

Autres activités

- Au cours de la dernière année, le ministère a participé à des activités organisées par le Bureau de coordination du développement durable, notamment aux rencontres suivantes :
 - comité interministériel de développement durable;
 - groupe de travail interministériel sur la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable;
 - « mercredis en principe ».

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.

Indicateurs : Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.

Cibles : Intégration du développement durable aux attentes gouvernementales des hauts dirigeants et cinq autres moyens de communication d'ici 2015.

Résultats de l'année

Les préoccupations liées au développement durable ont été intégrées aux attentes gouvernementales 2013-2014 des hauts dirigeants.

Depuis la mise en œuvre du plan d'action en 2008, six activités ont eu lieu afin de sensibiliser les hauts dirigeants au développement durable.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.

Indicateurs : Nombre et nature des activités développées.

Cibles : Selon les projets conclus avec les partenaires.

Résultats de l'année

Durant l'année 2013-2014, cinq subventions ont été octroyées à cinq organismes différents :

- Une subvention d'un montant de 127 500 \$, à la Fédération étudiante universitaire du Québec, afin de créer des postes d'agents étudiants de développement durable et de mettre en œuvre des initiatives et des projets sensibilisant et impliquant la population étudiante aux enjeux de développement durable.
- Une subvention d'un montant de 350 000 \$, à la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, afin de mobiliser les jeunes de 14 à 17 ans autour d'un projet de développement durable et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution en vue d'améliorer leur milieu de vie.
- Une subvention d'un montant de 400 000 \$, à Katimavik OPCAN corporation, afin d'offrir des stages portant sur le développement durable à de jeunes Québécois dans différentes régions du Québec.
- Une subvention d'un montant de 25 000 \$, à Ensemble pour le respect de la diversité, afin de mettre en œuvre le projet « Les caravanes de la tolérance 15-17 » visant à informer les jeunes de 15 à 17 ans des conséquences, des préjugés et de la discrimination sous toutes ses formes et ainsi à convaincre les jeunes du secondaire à s'ouvrir aux différences.
- Une subvention d'un montant de 221 133 \$, au Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales, afin de soutenir et d'accompagner des écoles primaires dans le développement des valeurs entrepreneuriales et environnementales.

- Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Objectif ministériel 2 : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.

Action : Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.
Indicateur et cible : Diffusion des lignes directrices d'ici 2010 puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.
Résultats de l'année
Le ministère a poursuivi les mesures mises en application au cours des années précédentes, concernant notamment la gestion de matières résiduelles, la gestion de biens excédentaires, la gestion de l'utilisation du papier et l'économie d'énergie dans les bureaux. Ainsi, au cours de l'année 2013-2014, le ministère a amorcé le virage vers une gestion uniquement électronique des dossiers physiques de demandes de subvention en matière de francophonie canadienne. Entre autres, la correspondance entre le ministère et les organismes, le processus relatif à l'évaluation des projets et les rapports d'activité et financiers ont été gérés uniquement de façon électronique, ce qui a considérablement réduit la consommation de papier.

- Objectif gouvernemental 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.
- Objectif ministériel 3 : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.

Action : Faciliter l'accès des citoyens à l'information, notamment dans un souci d'équité et de transparence.

Indicateurs et cible : Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2015 et suivi de son application.

Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Résultats de l'année

Au cours de l'année 2013-2014, dans le cadre de la 5^e révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents débutée en juin 2011, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche, d'analyse et ses consultations auprès des ministères et des organismes publics, notamment sur les modifications à apporter au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r.2).

En outre, des comités de travail consultatifs ont été mis sur pied par le ministère dont :

- le Sous-comité de travail sur les modifications à apporter au Règlement sur la diffusion. Ce comité, composé de neuf responsables de l'accès à l'information issus du Réseau des responsables de l'accès et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes gouvernementaux, s'est réuni le 5 septembre 2013;
- la Table de travail interministérielle sur les modifications à apporter au Règlement sur la diffusion. Cette table de travail, composée de 14 personnes issues du Réseau des responsables de l'accès et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes gouvernementaux s'est réunie le 11 septembre 2013.

- Objectif gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- Objectif ministériel 4 : Favoriser l'expression des cultures autochtones du Québec.

Action : Soutenir des projets mettant en valeur les cultures des nations autochtones du Québec.
Indicateurs et cible : 40 projets financés par année.
Résultats de l'année
Au cours de l'année 2013-2014, le ministère a soutenu 40 projets mettant en valeur les cultures des nations autochtones du Québec, pour un montant global de 288 357 \$.

- Objectif gouvernemental 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- Objectif ministériel 5 : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

Action : Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

Indicateur et cible : Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).

Résultats de l'année

Dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale et du Programme d'appui à la francophonie canadienne

En 2013-2014, le ministère a soutenu trois projets en lien avec le développement durable :

– Défis des communautés côtières à l'heure des changements climatiques dans le golfe du Saint-Laurent

Soutien financier au projet visant à mettre à contribution les connaissances des diverses disciplines de l'environnement et du développement territorial au service des communautés côtières qui doivent affronter des risques tels l'érosion et les inondations, la fréquence des marées de tempête provoquées par les changements climatiques. L'objectif principal est de permettre aux étudiants inscrits au programme de maîtrise en études de l'environnement et ceux inscrits en développement régional d'explorer, de mesurer et d'étudier l'influence des impacts anticipés.

– Colloque Saveurs et Savoirs : région de la Trinité

Soutien financier pour renforcer l'engagement entre les chercheurs universitaires et les acteurs communautaires autour du développement rural du terroir fransaskois. Ce colloque a rassemblé les artisans, producteurs, transformateurs de la région avec des spécialistes du terroir du Québec et d'autres experts nationaux et internationaux. Un des objectifs de ce colloque est de sensibiliser la population fransaskoise aux notions de développement durable et de souveraineté alimentaire.

– Les communautés francophones, maîtres collectivement de leur développement énergétique!

Soutien financier à un transfert d'expertise technique de la Coopérative de développement régional du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord à la Coopérative de développement régional - Acadie en faveur de la création de coopératives en développement durable et énergies renouvelables.

Action : Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

Indicateur et cible : Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).

Résultats de l'année

Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le Conseil de la Fédération a continué à promouvoir activement les principes de développement durable sur le plan environnemental et social et, par son action, a démontré son engagement envers ceux-ci. On soulignera :

- La poursuite des travaux du Conseil de gestion de l'eau du Conseil de la Fédération, réalisés en collaboration avec le Comité consultatif des partenaires de l'eau, sur différents sujets, incluant ceux relatifs à l'eau potable pour les communautés rurales et de petite taille ainsi qu'à la valeur de l'eau.
- Le dévoilement, le 18 mars 2014, des noms des lauréats de la seconde édition des Prix Excellence en gestion de l'eau. Décernés dans chaque province et territoire, ces prix du Conseil de la Fédération soulignent des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices et un leadership particulier en matière d'amélioration de la gestion et de la conservation de l'eau.
- La bonification du site Internet « Inforoute canadienne de l'eau », un répertoire d'informations concernant les ressources hydriques, accessible à tous au <http://www.conseildelafederation.ca/inforoute/index.php/fr>.
- La divulgation, le 6 septembre 2013, de l'identité des récipiendaires des neuvièmes Prix d'alphabétisation du Conseil de la Fédération. Ce prix, décerné dans chaque province et dans chaque territoire, souligne des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices et l'excellence en matière de l'alphabétisation et de littératie.

- Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif ministériel 6 : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.

Action : Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.

Indicateur : Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.

Cible : Dix activités d'ici 2015.

Résultats de l'année

- Participation à une exposition de décorations très fréquentée (au-delà de 26 000 visiteurs).
- Publication de trois entrevues, celles de Michal Hornstein et de Bernard Lamarre, de Lise Watier et de Danielle Descent dans le Bulletin et le site Web de l'Ordre national du Québec.

- Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif ministériel 7 : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.

Action : Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.

Indicateurs : Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec

Résultats de l'année

En 2013-2014, 4 895 676 \$ ont été alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

Les recommandations du commissaire au développement durable sont présentées à la section « mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec ».

Les changements climatiques

En juin 2013, un comité de travail pour la mise en œuvre du plan de navettage durable a été créé au ministère. Ce comité a donné son aval à l'élaboration d'un projet de mise en œuvre des mesures de navettage durable en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor. L'élaboration d'une demande d'étude de faisabilité à la Société québécoise des infrastructures relative à la mise en œuvre des mesures de navettage durable est en cours. La mise en œuvre du plan se poursuivra au cours de l'exercice 2014-2015.

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition du personnel le programme *L'Abonne Bus*, en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2014, 149 membres du personnel étaient inscrits au programme comparativement à 141 en date du 31 mars 2013.

Égalité entre les femmes et les hommes

Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette politique, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en décembre 2006 et trace la marche à suivre pour les dix prochaines années. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2011. Un deuxième plan d'action couvre la période 2011-2015.

La politique et son plan d'action associent tous les ministères et organismes du gouvernement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère est engagé dans deux mesures :

- soutenir financièrement les projets lancés par les femmes autochtones (mesure 54);
- atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien (mesure 89).

Les principaux programmes de financement de projets autochtones, gérés par le ministère, soutiennent notamment le développement de l'entrepreneuriat des femmes autochtones en augmentant à 60 % la limite maximale de l'aide globale considérée par le gouvernement du Québec – et ses sociétés d'État – en ce qui a trait aux dépenses admissibles. De même, le cumul de l'aide consentie par les deux ordres de gouvernement passe à 95 % du coût du projet dans le cadre de ces programmes. Au total, le Fonds d'initiatives autochtones (2006-2014) a permis d'investir 1,8 million de dollars en entrepreneuriat féminin autochtone.

Par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones II, le ministère a notamment alloué cette année une somme de 230 000 \$ à l'organisme Femmes autochtones du Québec pour le soutien à la mission globale d'un organisme communautaire. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente quinquennale (2012-2017) conclue dans le cadre du volet action communautaire du Fonds d'initiatives autochtones II.

En 2013-2014, le ministère a également soutenu Femmes autochtones du Québec dans le cadre des activités de concertation sur les enjeux de la participation des femmes autochtones dans la vie civile et politique organisées à l'occasion du 40^e anniversaire de l'organisme.

Pour ce qui est de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que ces conseils soient constitués à parts égales de femmes et d'hommes, et ce, depuis le 14 décembre 2011.

Au 31 mars 2014, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des 22 sociétés d'État visées par l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* était de 50,4 %.

Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

L'analyse différenciée selon les sexes est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2010. Un deuxième plan d'action s'applique à la période 2011-2015.

Le ministère est engagé dans trois actions :

- Insérer l'analyse différenciée selon les sexes dans l'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones et en appliquer les recommandations dans sa reconduction (action 33);
- Mettre en place des comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits (action 34);
- Considérer les réalités différenciées des jeunes filles et des garçons dans la mise en œuvre du Programme IDÉO 16-17 (action 35).

L'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones comporte des éléments d'information et d'analyse relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes. Elle a fait l'objet de recommandations afférentes à l'analyse différenciée selon les sexes, qui seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre 2012-2017 du programme renouvelé sous la dénomination Fonds d'initiatives autochtones II.

Les travaux du comité de concertation Québec-Premières Nations n'ont pas encore débuté; néanmoins, des discussions ont été entreprises pour les modalités d'amorce des travaux. La formule du comité de concertation Québec-Inuits demeure à définir par la partie inuite.

Le Programme IDÉO 16-17 est une mesure d'accompagnement personnalisée ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et de 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. Les agents IDÉO 16-17 travaillent au sein des 110 carrefours jeunesse-emploi de la province. Le ministère estime que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans ce programme favorisera l'adaptation nécessaire des services pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons.

En 2012-2013, des démarches de consultation ont été menées par le ministère et par le Secrétariat à la condition féminine auprès des agents IDÉO 16-17 afin de voir à la faisabilité d'offrir une formation aux intervenants sur l'analyse différenciée selon les sexes. À cet effet, dans le cadre du salon des partenaires (en marge de la formation annuelle des agents IDÉO 16-17), un kiosque de promotion de l'analyse différenciée selon les sexes a été tenu par le ministère. Les différents participants ont été invités à consulter le site Web du Secrétariat à la condition féminine et à y faire la formation ADS lors de sa mise en ligne. De plus, une liste d'une trentaine de personnes intéressées à suivre une formation ADS spécifique aux agents IDÉO 16-17 a été constituée. À cet effet, une formation sur l'analyse différenciée des sexes sera développée au cours de l'année 2014-2015, afin de permettre aux agents IDÉO 16-17 de comprendre la politique gouvernementale et d'en introduire les notions lors de leurs interventions.

Emploi et qualité de la langue française

Le ministère veille au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la Politique.

En 2013-2014, le ministère a fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

**Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010,
Rapport du commissaire au développement durable, Changements démographiques, volet
« cadre de gestion et cohérence gouvernementale »**

Soutien à la prise de décision gouvernementale (paragraphe 2.72)

Afin d'actualiser la démarche de veille et de coordination de la réflexion en matière de changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a procédé aux activités suivantes :

- Le ministère a continué la mise à jour du réseau des répondants des ministères et des organismes concernés par la problématique des changements démographiques.
- Le ministère a procédé, auprès des ministères et des organismes, à la validation des objectifs globaux liés aux changements démographiques identifiés en 2010-2011.
- Le ministère a réalisé un relevé systématique de nouvelles initiatives engagées par les ministères et organismes en lien avec les changements démographiques.
- Le ministère a poursuivi son activité d'étalonnage sur les politiques en matière de changements démographiques. Douze notes d'information ont été produites à cet effet.

Autres mécanismes de cohérence (paragraphe 2.85)

Le ministère a poursuivi ses travaux relatifs à l'intégration plus systématique des enjeux associés au développement durable et à la démographie dans certaines méthodes et certains outils d'analyse.

En ce qui concerne les outils d'analyse utilisés pour soutenir les comités ministériels, le Secrétariat des comités ministériels a travaillé sur un projet susceptible de revoir l'ensemble des clauses d'impact prévues dans les lois, décrets, accords ou autres, afin d'en simplifier l'application et d'améliorer l'analyse des incidences (économiques, sociales, environnementales et de gouvernance) présentée dans les mémoires au Conseil des ministres.

Mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires

La *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* est entrée en vigueur le 3 mai 2012.

Dans le document *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*, le ministère, en collaboration avec d'autres ministères, est engagé dans plusieurs mesures à l'égard de la jeunesse, des communautés autochtones, de la Capitale-Nationale et de la région métropolitaine³⁵.

À l'égard de la jeunesse

Le ministère est engagé dans dix mesures pour répondre en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

- Consolider le soutien à Place aux jeunes en région (mesure 2.4)

TABLEAU 31

Soutien à Place aux jeunes en région 2013-2014

Nombre de jeunes en soutien individuel à distance	5 392
Nombre d'adolescents sensibilisés	13 771
Nombre de jeunes participants aux séjours exploratoires	1 096
Nombre de jeunes établis en région	817

³⁵ Les résultats à l'égard de la Capitale-Nationale et de la région métropolitaine sont présentés aux sections 5 et 6, respectivement.

- Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes pour la poursuite du programme Engagement jeunesse (mesure 2.5)
 - Cette mesure inclut plusieurs ententes de partenariat dont les résultats globaux ne seront pas connus avant septembre 2014.
 - Ainsi, les résultats présentés dans le tableau 32 n'incluent ni ceux de la région du Centre-du-Québec ni ceux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

TABLEAU 32

Services offerts pour la poursuite du programme Engagement jeunesse 2013-2014

	Local	Régional
Nombre d'outils d'information et/ou de promotion développés	45	105
Nombre d'activités de promotion et/ou sensibilisation aux objectifs de l'Engagement jeunesse réalisées auprès des partenaires	179	438
Nombre de rencontres de comités que l'agent de liaison a coordonnées, animées ou soutenues	231	260
Nombre de mécanismes pour lesquels l'agent de liaison a contribué à la mise en place (ententes, protocoles, etc.)	39	20
Nombre de partenaires qui utilisent les outils communs élaborés dans le cadre de mécanismes mis en place avec la contribution de l'agent de liaison	107	298
Nombre de préoccupations soumises aux instances nationales	1	16

- Consolider les forums jeunesse régionaux (mesure 2.6)
 - Les résultats pour l'année 2013-2014 seront connus en septembre 2014.
- Reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse (mesure 2.7)

TABLEAU 33

Reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse 2013-2014 (données préliminaires)

Nombre de projets locaux et régionaux soutenus	232
Nombre d'emplois créés en région grâce au Fonds (stages, temps partiel, temps plein)	751
Nombre de jeunes rejoints (impliqués directement, participants, ayant reçu un service)	300 512

- Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale (mesure 9.4)

TABLEAU 34

Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale 2013-2014

Nombre de rencontres effectuées	1 841
Nombre de personnes ciblées	210 759

- Consolider le programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (mesure 9.16)

TABLEAU 35

Consolidation du programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse

Nombre de rencontres effectuées	10 452
Nombre de personnes ciblées	54 000

- Les résultats présentés au tableau 35 concernent la période du 1^{er} avril 2013 au 30 septembre 2013. Les données pour l'ensemble de l'année 2013-2014 ne sont pas encore disponibles.

- Favoriser la persévérance et la réussite scolaire (mesure 10.5)

TABLEAU 36

Résultats couvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014

Montant accordé par le fonds	37 156 523 \$
Nombre de projets soutenus*	615
Nombre de jeunes touchés*	437 936

*Ces données sont basées sur des prévisions pour la période du 1^{er} avril 2009 au 13 octobre 2013.

TABLEAU 37

Résultats du volet IDÉO 16-17 pour la période 2013-2014³⁶

Nombre de carrefours jeunesse-emploi offrant IDÉO 16-17	110
Nombre de régions desservies	17
Nombre de jeunes ayant signé une entente	3 335
Nombre de jeunes ayant intégré un emploi	657
Nombre de jeunes ayant intégré une formation	360
Nombre de jeunes inscrits en persévérance scolaire	2 521
Nombre de participants en rétablissement personnel	410

³⁶ Il s'agit des résultats de 109 CJE sur 110.

- Déployer le projet de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle (mesure 10.7)

TABLEAU 38

Résultats au 31 mars 2014, pour l'exercice 2013-2014³⁷

Nombre de régions desservies	17
Nombre de jeunes inscrits	16 014
Nombre cumulatif de cybermentors	2 494
Nombre de messages échangés	37 558

- Accroître le nombre des jeunes des centres jeunesse bénéficiant du Programme Qualification des jeunes (mesure 10.8)

TABLEAU 39

Indicateurs des résultats pour l'année 2012-2013

Nombre de jeunes qui participent au programme dans le cadre de la Stratégie	495
Nombre de jeunes ayant quitté ou terminé le PQJ	105
Situation des jeunes ayant quitté ou terminé le PQJ	
En emploi	33
En recherche d'emploi	17
A reçu une formation qualifiante	65

- Les données pour l'année 2013-2014 ne seront pas disponibles avant le 31 octobre 2014, soit la date prévue de la reddition de comptes pour l'entente ministérielle conclue avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Profiter des travaux du Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé (mesure 11.8)
 - Le ministère participe au Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé. Toutefois, la responsabilité des travaux réalisés dans le cadre de ce comité revient au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

³⁷ L'exercice financier d'Academos cybermentorat ne correspond pas à la période de l'exercice financier gouvernemental. La période de l'exercice financier de l'organisme est du 1^{er} juillet au 30 juin, correspondant plutôt à la période des organismes en milieu scolaire.

À l'égard des communautés autochtones

Le ministère est engagé dans trois mesures en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

- Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités (mesure 3.1)
 - Dans l'optique de promouvoir des relations harmonieuses entre les communautés autochtones et les municipalités, le ministère et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire décrivent et diffusent des expériences probantes de collaboration qui se déroulent dans les localités du Québec, lesquelles peuvent servir d'inspiration à d'autres collectivités.
 - En 2013-2014, dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* entre les Cris d'Eeyou Istchee Baie-James et le gouvernement du Québec, le ministère a poursuivi sa collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la conclusion de la *Convention complémentaire n° 24* à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, ainsi que l'adoption de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie. Cette loi a été sanctionnée le 14 juin 2013 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Dans cette veine, le ministère continue de suivre la mise en place du nouveau régime de gouvernance sur le territoire visé.
- Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones (mesure 3.2)
 - Le ministère est responsable de la diffusion d'une formation auprès du personnel du secteur public, qui inclut un volet d'information et de sensibilisation aux réalités autochtones.
 - En 2013-2014, des contraintes en matière de ressources humaines et financières ont toutefois affecté l'offre de formation. Les efforts ont porté sur la refonte du contenu des sessions de sensibilisation afin de consolider l'offre de formation existante et de la bonifier.
 - Le futur Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones, en cours d'élaboration, pourrait offrir des possibilités à cette fin.
- Élaborer et rendre publique la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat (mesure 9.13)
 - Cet engagement est entièrement réalisé, depuis 2011.
 - En effet, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a mis en œuvre une stratégie entrepreneuriale, annoncée dans le cadre du Discours du budget 2010-2011 et publiée en novembre 2011.

Plan d'action gouvernemental 2008-2013

La diversité : une valeur ajoutée

La Politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* a été adoptée en 2008. Elle s'inscrit dans l'éventail des politiques et des stratégies visant à atteindre les mêmes objectifs d'égalité des chances et de participation d'autres groupes de la population – les femmes, les personnes handicapées, les jeunes ou les personnes en situation de pauvreté – et les complète. Elle agit aussi en complémentarité avec la Politique d'intégration des personnes immigrantes.

Le plan d'action associe tous les ministères et organismes gouvernementaux aux efforts en vue de favoriser la participation de tous à l'essor du Québec.

Le ministère est engagé dans deux mesures :

- stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles (mesure 6.2);
- viser l'équité de représentation des différentes composantes de la société dans les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics (mesure 6.3).

Le ministère a mis sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles. Le but de ce comité est de permettre aux groupes de jeunes visés de mieux faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins et de les associer aux débats publics et aux discussions qui concernent la jeunesse québécoise.

En 2011-2012, quinze jeunes ont été sélectionnés en fonction de divers critères, tels le profil professionnel et académique, le genre, l'origine, la participation citoyenne et l'implication dans la communauté.

En 2013-2014, le ministère a procédé à un vaste exercice de consultation au cours duquel il a rejoint près de 4 000 participants, dont des jeunes issus des communautés culturelles.

Les conventions de subvention 2009-2014 entre le ministère et les forums jeunesse mentionnent que « le conseil d'administration (des forums) doit être formé de membres votants de 35 ans et moins. Ces derniers doivent représenter le territoire rural et urbain, ainsi que le profil de la population régionale, notamment autochtone, minorité linguistique et minorité culturelle ». Le Québec compte 19 forums jeunesse, excluant ceux des communautés crie et inuit, soit un par territoire de conférences régionales des élus (CRÉ). Le ministère estime à 40 le nombre de jeunes issus des minorités culturelles siégeant au sein des différents conseils de forums. Les jeunes impliqués dans les conseils d'administration des forums jeunesse participent annuellement à environ dix rencontres.

Ils sont sollicités, avec l'ensemble des membres du conseil d'administration, pour débattre des enjeux jeunesse de leur région ainsi que pour fournir les orientations quant au Fonds régional d'investissement jeunesse qui permet de financer des projets régionaux pour les jeunes.

En ce qui concerne les conseils d'administration des sociétés d'État, la *Politique favorisant la constitution des conseils d'administration des sociétés d'État dont l'identité culturelle des membres reflète les différentes composantes de la société québécoise* a été adoptée le 30 novembre 2011.

Au 31 mars 2014, les conseils d'administration des sociétés d'État visées par cette politique étaient formés à 7,6 % de membres dont l'identité culturelle reflétait les différentes composantes de la société québécoise (communautés culturelles, autochtones et anglophones). Parmi ceux-ci, 5,3 % représentent les communautés culturelles (minorités visibles ou allophones).

Politique de financement des services publics

La *Politique de financement des services publics* a été rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010. Elle vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a également pour objet d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

Cette politique prévoit qu'à compter de 2010-2011, les ministères et les organismes du gouvernement sont tenus de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, certains renseignements relatifs au financement de leurs services.

Le ministère n'offre aucun service tarifé. Les subventions administrées par le ministère ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, car elles visent des objectifs communautaires ou de développement social.

Section 5 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Depuis septembre 2012, le Bureau de la Capitale-Nationale a été intégré au ministère du Conseil exécutif et est devenu le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Dans cette optique, le Secrétariat conseille le gouvernement du Québec et soutient le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant un impact significatif dans la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique.

Le Secrétariat apporte un éclairage supplémentaire à la prise de décisions du gouvernement du Québec dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard des grandes orientations concernant la Capitale-Nationale. Son rôle consiste également à s'assurer que le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale possède l'information nécessaire sur les enjeux régionaux, lui permettant d'assumer pleinement ses responsabilités au regard des attentes provenant des principaux acteurs du milieu.

En 2013-2014, le programme *Promotion et développement de la Capitale-Nationale* a bénéficié d'un budget de 56,6 millions de dollars. Afin de rendre compte de son mandat, le Secrétariat disposait d'une enveloppe budgétaire de 38,8 millions de dollars (69 %) provenant de ce programme, ainsi que d'un effectif total autorisé de 26 équivalents temps complet (ETC).

Aide financière versée

La ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Secrétariat est présentée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 40

Tableau des montants versés en 2013-2014 et en 2012-2013 selon les programmes d'aide financière

Programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale	Dépenses probables 2013-2014⁽¹⁾ (000\$)	Dépenses réelles 2012-2013 (000\$)
Aide à la Ville de Québec	7 800,0 ⁽²⁾	26 800,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	6 048,4	5 897,2
Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)	17 867,8	19 561,6
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 608,6	5 523,1
Politique nationale de la ruralité	1 959,5	1 955,1
Total	39 284,3	59 737,0

(1) Données au 31 mars 2014 basées sur une estimation effectuée le 25 août 2014.

(2) L'écart observable entre les dépenses réelles 2012-2013 et les dépenses probables 2013-2014 s'explique principalement par le fait que le Secrétariat à la Capitale-Nationale n'a pas versé à la ville de Québec les montants prévus au budget initial.

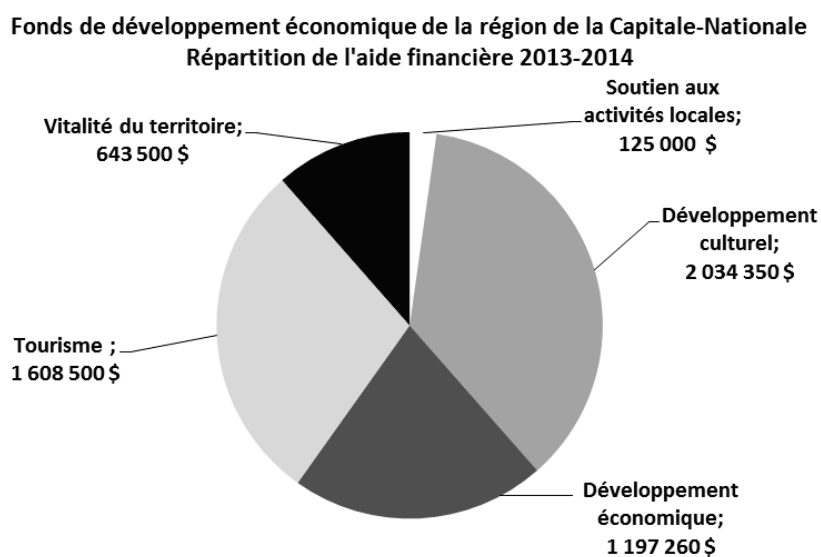
Les activités du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Gestion des programmes d'aide financière – Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale

En 2013-2014, 182 projets ont été financés dans le cadre du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale. Dans cette optique, l'ensemble des octrois totalisait la somme de 5,6 millions de dollars.

GRAPHIQUE 2

Répartition par secteur d'activité de l'aide financière du fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale en 2013-2014



Gestion déléguée – Aide financière à la Ville de Québec

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale a soutenu financièrement la Ville de Québec dans le cadre de l'entente suivante :

- Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (2007-2013) : versement d'une subvention de 7,8 millions de dollars, dont 2,8 millions de dollars par le Secrétariat à la Capitale-Nationale et 5 millions de dollars par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

Centres locaux de développement (CLD)

En 2013-2014, une somme de 6,05 millions de dollars a été allouée aux CLD des six municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Capitale-Nationale et à celui de la Ville de Québec.

Politique nationale de ruralité (Pacte rural)

Une somme de 2 millions de dollars a été allouée aux six municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Capitale-Nationale pour la mise en application de la Politique nationale de la ruralité.

Une table régionale regroupant les huit agents des développements ruraux de la région de la Capitale-Nationale a été mise en place par le Secrétariat à la Capitale-Nationale en juin 2008. Conformément aux obligations inscrites dans les pactes ruraux, une rencontre a eu lieu au cours de l'année 2013-2014 sous la coordination du Secrétariat.

Fonds de développement régional

Une somme de 2,2 millions de dollars a été allouée à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale par le Fonds de développement régional pour l'année 2013-2014.

Une nouvelle entente de gestion a été signée le 5 mars 2014 pour une entrée en vigueur le 1er avril 2014.

Signature et mise en œuvre d'ententes de partenariat en réponse à des enjeux particuliers

Ententes signées et poursuivies en 2013-2014 et participation financière du Secrétariat à la Capitale-Nationale :

- Entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaire et les cheminements en science et en technologie dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2016 avec une contribution de 20 000 \$ en 2013-2014;
- Entente de partenariat sur le mentorat d'affaires dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2013;

- Entente administrative sur le développement de l'industrie de la transformation des produits du bois de la Capitale-Nationale 2011-2014;
- Entente spécifique sur la condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale 2013-2017 avec une contribution de 40 000 \$ en 2013-2014;
- Entente de partenariat visant à stimuler la participation citoyenne des jeunes de la Capitale-Nationale 2012-2015 avec une contribution de 5 000 \$ en 2013-2014;
- Entente de partenariat régional en tourisme de Québec 2012-2015 avec une contribution de 200 000 \$ en 2013-2014;
- Entente de partenariat régional en tourisme de Charlevoix 2012-2015 avec une contribution de 125 000 \$ en 2013-2014;
- Entente spécifique sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2010-2013, l'entente a été prolongée d'un an;
- Entente spécifique sur l'attraction, l'accueil, l'intégration, l'établissement durable et l'apport des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale 2013-2018 avec une contribution de 125 000 \$ en 2013-2014;
- Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale 2013-2017.

Coordination des dossiers régionaux

Coordination interministérielle

Dans le cadre de la démarche d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) pour la région de la Capitale-Nationale, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a assuré la présidence de la Table de concertation ACCORD de la région de la Capitale-Nationale. Dans cette optique, une aide totale de 650 400 \$ pour la réalisation de deux projets a été attribuée.

- Coordination du Comité interministériel du projet de développement du Massif de Charlevoix.

Adaptation de l'action gouvernementale au contexte particulier de la région par des mécanismes de concertation et de consultation régionaux

Coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Capitale-Nationale : le Secrétariat a coordonné sept rencontres de travail de la CAR.

Projet d'élaboration d'une vision du développement de la région

Le 31 octobre 2012, le gouvernement s'est engagé à proposer une vision pour la Capitale-Nationale qui mettrait en relief son identité, ses capacités d'innovation et son caractère international tout en soutenant les efforts de concertation de ses acteurs.

En novembre 2013, la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale donnait suite à l'engagement du gouvernement en annonçant la constitution de groupes de travail afin de doter la région de la Capitale-Nationale d'une vision d'avenir. Cette démarche de réflexion qui met à profit l'expertise de nombreux acteurs du développement de la région s'articule autour de trois thématiques : renforcer le statut et l'identité de la capitale, maintenir l'essor économique et miser sur l'innovation sociale.

Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

La mise en œuvre de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* a donné naissance à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. La Secrétaire générale associée à la Capitale-Nationale a présidé à la Conférence administrative régionale (CAR) de la Capitale-Nationale. Le rôle de la CAR, selon la Loi, est de favoriser la concertation des ministères et des organismes et la cohérence de l'action, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale était responsable de quatre actions dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en 2013-2014 :

- La poursuite du développement des relations avec la communauté autochtone de la région de la Capitale-Nationale. Le support à l'Office du tourisme de Wendake consenti par le Secrétariat s'est poursuivi en 2013-2014 pour une somme de 75 000 \$.
- L'entente avec les MRC pour le développement local économique et le soutien à l'entrepreneuriat couvre la période 2012-2014. Une somme de 6,05 millions de dollars a été allouée en 2013-2014 aux CLD des six MRC de la région de la Capitale-Nationale et à celui de la Ville de Québec.
- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et la mise en place d'actions pour l'occupation et la vitalité des territoires. Conformément aux obligations prévues aux pactes ruraux, une rencontre de la Table des agents de développement rural a eu lieu au cours de l'année 2013-2014 sous la coordination du Secrétariat. Des travaux ont été réalisés en collaboration avec le MAMROT en vue de l'établissement de la Politique nationale de la ruralité – 3 (PNR-3).
- La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent », le projet permettant d'étaler la saison des croisières s'est poursuivi en 2013-2014. Dans cette optique, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a collaboré à la réalisation d'un document promotionnel de l'Office du tourisme de Québec présentant un calendrier de croisière bonifié.

Section 6 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Région métropolitaine

Le Secrétariat à la région métropolitaine a comme mandat de soutenir le Comité ministériel de la région métropolitaine, de contribuer à la cohérence et à la coordination des interventions gouvernementales dans la métropole, ainsi que de conseiller le ministre responsable de la région de Montréal et le gouvernement sur toute question ayant un impact significatif sur la région métropolitaine de Montréal. Le Secrétariat soutient la concertation avec les partenaires concernés par le développement de la région de manière à favoriser la cohérence et la convergence de l'ensemble des interventions, ainsi que l'essor et le dynamisme de la région métropolitaine.

Dans un décret adopté le 31 octobre 2012, le gouvernement a confié au ministre responsable de la région de Montréal certaines responsabilités auparavant sous l'autorité du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le Secrétariat est responsable du programme *Promotion et développement de la région métropolitaine*. Outre les budgets de rémunération et de fonctionnement, ce programme comprend huit activités pour lesquels sont alloués des budgets de transfert.

Les activités du Secrétariat à la région métropolitaine

1. En matière de rôle-conseil

Soutien au Comité ministériel de la région métropolitaine

Le Secrétariat appuie le Comité ministériel de la région métropolitaine qui a pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question ou toute mesure ayant un impact significatif sur la région métropolitaine et de contribuer à la coordination et à la cohérence de l'action gouvernementale sur le territoire métropolitain. Présidé par le ministre responsable de la région de Montréal et composé de 12 autres membres, le Comité s'est réuni à 8 reprises : les 2 mai 2013, 6 et 13 juin 2013, 26 septembre 2013, 24 et 31 octobre 2013, 14 novembre 2013 et 30 janvier 2014.

Avis et recommandations aux comités ministériels

Le Secrétariat prépare des avis et des recommandations sur des dossiers soumis aux comités ministériels et au Conseil des ministres. En 2013-2014, 39 avis et recommandations ont été produits.

2. En matière de coordination et de développement de partenariats

Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement

La Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement a été officiellement instaurée en mai 2012, avec l'entrée en vigueur de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Il s'agit d'une mesure centrale parmi plusieurs actions prévues pour assurer l'essor et le développement durable du Grand Montréal s'inscrivant dans la Stratégie pour assurer la vitalité et l'occupation des territoires. Présidée par le ministre responsable de la région de Montréal, cette

table regroupe cinq élus membres du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal dont le maire de la Ville de Montréal, ainsi que les ministres responsables des régions administratives comprises en tout ou en partie dans la région métropolitaine de Montréal. D'autres ministres sont également invités selon les sujets traités.

Une rencontre de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement s'est tenue le 14 février 2014, à laquelle s'est joint le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à titre d'invité.

Cette rencontre a permis de mieux connaître les principaux enjeux et priorités relevés par les élus de la CMM et, concernant la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, de s'entendre sur les gestes à poser à court terme pour assurer la mise en concordance des schémas d'aménagement régionaux au plan métropolitain dans les meilleurs délais.

Conférences administratives régionales de Montréal et de Laval

Le secrétaire général associé à la région métropolitaine assume la présidence des Conférences administratives régionales (CAR) de Laval et de Montréal. Le personnel du secrétariat participe aux CAR de la Montérégie, de Lanaudière et des Laurentides afin de favoriser la concertation et la coordination gouvernementales à l'échelle métropolitaine. Au total, six rencontres se sont tenues à Montréal et à Laval en 2013-2014.

Conférences régionales des élus (CRÉ) de Montréal, de Laval et du territoire de l'agglomération de Longueuil

Le ministre responsable de la région de Montréal est chargé de l'application de la section de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relative aux CRÉ pour les territoires de Montréal, de Laval et de l'agglomération de Longueuil.

En 2013-2014, les ententes de gestion entre le gouvernement et chacune des CRÉ de Montréal et de Laval ont été conclues pour la période 2014-2019. Les CRÉ interviennent dans le milieu notamment par le biais d'ententes spécifiques avec des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi qu'avec d'autres partenaires, afin de mettre en œuvre des priorités régionales et d'adapter des activités gouvernementales aux particularités régionales.

Les ententes spécifiques suivantes sont entrées en vigueur en 2013-2014 :

- Montréal
 - Économie sociale (2013-2014)
 - Personnes âgées (2013-2017)
- Laval
 - Culture (2013-2016)
 - Culture scientifique et technique (2013-2016)
 - Économie sociale (2013-2014)

- Personnes âgées (2013-2017)
- Immigration (2013-2018)
- Longueuil
 - Personnes âgées (2013-2017)

Rencontres interministérielles

Le Secrétariat assure une présence active au sein de plusieurs comités pilotés par d'autres ministères et organismes, tant à l'échelle du Québec que sur le territoire de la région métropolitaine, comme le Groupe de coordination sous-ministériel pour l'électrification des transports, le Comité de pilotage Montréal métropole culturelle, la Table interministérielle en itinérance ou le Comité de développement de l'Est de Montréal, etc.

3. Aide financière et gestion d'ententes de financement

Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole

Le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole vise à soutenir la réalisation d'initiatives qui contribuent au développement économique, culturel et social de la métropole et à son rayonnement à l'échelle canadienne et internationale, et ce, dans une perspective de développement durable.

En 2013-2014, 71 projets ont été acceptés dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour un total de 12 898 900 \$ d'aide financière accordée, s'échelonnant parfois sur plusieurs années. De ce nombre, 32 sont des initiatives à portée métropolitaine et 39 sont des festivals et des événements.

En 2013-2014, une somme de 4 578 960 \$ a été affectée au service de la dette découlant du financement d'infrastructures du Fonds de développement de la métropole.

Le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole soutient des mesures concrètes en appui à différentes stratégies ou plans d'action gouvernementaux ou régionaux.

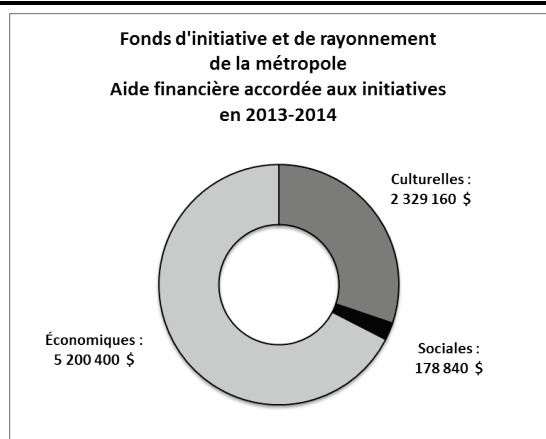
- Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif : en 2013-2014, le Secrétariat à la région métropolitaine a octroyé 850 000 \$ pour soutenir 11 projets structurants pour le secteur de l'entrepreneuriat collectif;
- Le Plan de développement économique 2010-2015 de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui mise notamment sur la stratégie métropolitaine des grappes industrielles : une somme totale de 910 000 \$ a été octroyée en 2013-2014 pour le soutien aux grappes industrielles et à leurs projets.
 - Un soutien financier a été accordé à Montréal International pour lui permettre de réaliser ses activités de promotion et de prospection d'investissements étrangers ainsi que d'accueil et de rétention de travailleurs stratégiques étrangers pour les années 2014 à 2016.
 - Le Secrétariat a également contribué à l'organisation et au financement de deux forums stratégiques, en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'un sur les grappes métropolitaines le 6 mai 2013, l'autre sur les industries créatives le 6 décembre 2013.

Le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole contribue aussi au développement de la métropole en soutenant différents projets structurants.

- L'appui à une cinquantaine de festivals et d'événements, dont :
 - la tenue de conférences de portée internationale comme C2.MTL, un événement annuel de calibre mondial qui explore la créativité et l'innovation comme moteurs de création de richesse;
 - le Forum des Amériques - Conférence de Montréal, qui s'est donné pour mission de développer la connaissance des grands enjeux de la mondialisation des économies en mettant l'accent sur les relations entre les Amériques et les différents continents;
- La réalisation du projet d'ateliers d'artistes sur la rue de Gaspé.

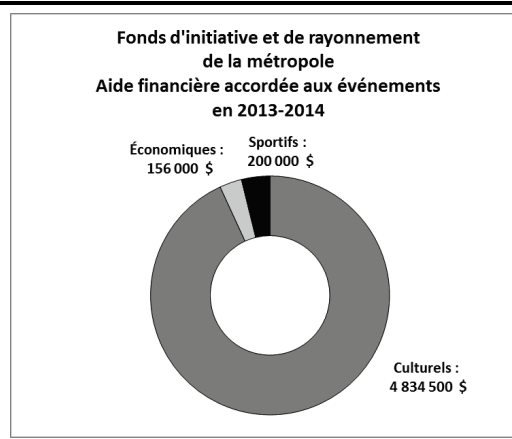
GRAPHIQUE 3

Aide financière accordée aux initiatives en 2013-2014



GRAPHIQUE 4

Aide financière accordée aux événements en 2013-2014



Soutien à la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le 23 janvier 2013, des investissements gouvernementaux de 50 millions de dollars ont été annoncés pour la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

L'aide financière du gouvernement est complétée de montants équivalents provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal et des municipalités ou des organismes admissibles agissant pour une municipalité.

De ce montant, 20 millions de dollars sont réservés à l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire et 30 millions de dollars serviront à financer quatre grands projets porteurs pour structurer la trame, soit la création :

- d'un parc riverain le long de la rivière des Mille-Îles;
- d'un parc linéaire et de plages sur la digue de la Voie maritime;
- d'un corridor forestier entre Châteauguay et Léry;
- d'un corridor forestier de part et d'autre du mont Saint-Bruno.

En 2013-2014, le Secrétariat à la région métropolitaine a versé à la Communauté métropolitaine de Montréal près de 5,7 millions de dollars pour la mise en place de la Trame verte et bleue.

Aide financière à la Ville de Montréal

En 2013-2014, les contributions du Secrétariat à la Ville de Montréal s'élèvent à :

- 24,0 millions de dollars pour soutenir le développement économique de Montréal, cette subvention étant prévue dans le cadre du Budget 2010-2011, avec pour objectif d'appuyer la réalisation de la stratégie de développement de la Ville de Montréal Imaginer • Réaliser Montréal 2025;
- 17,2 millions de dollars pour contribuer à la fourniture de services spécifiques découlant de son rôle de métropole, dans le cadre de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal (2008);
- 21,9 millions de dollars en contribution au déficit actuariel des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal.

Soutien au développement local et régional

- **Fonds de développement régional**

- Des sommes de 4,2 millions de dollars, de 1,9 million de dollars et de 1,8 million de dollars ont été accordées respectivement aux Conférences régionales des élus (CRÉ) de Montréal, de Longueuil et de Laval dans le cadre du Fonds de développement régional administré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- À ces enveloppes s'ajoutent les crédits du Fonds de développement régional non utilisés au 31 mars précédent.

- **Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval - Centres locaux de développement**

- Les ententes de gestion sur le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat, conclues pour trois ans (2012-2015), totalisent 47 566 709 \$ pour le financement des 18 centres locaux de développement (CLD) de Montréal et 6 420 260 \$ pour le financement du CLD de Laval.
- C'est une somme totale de 18,2 millions de dollars, incluant la reconduction de la bonification au financement des CLD, qui a été octroyée en 2013-2014 aux villes de Montréal et de Laval.

4. Élaboration d'orientations et de politiques

Le Secrétariat à la région métropolitaine contribue à l'avancée de certains dossiers stratégiques pour la métropole.

Avenir des bâtiments excédentaires du CHUM et du CUSM

Un comité interministériel, coprésidé par le Secrétariat à la région métropolitaine et le ministère de la Santé et des Services sociaux, a été mis en place en juin 2013 afin d'identifier les enjeux relatifs à la réutilisation des immeubles excédentaires du CHUM et du CUSM (Hôpital Royal Victoria, Hôtel-Dieu de Montréal, une partie de l'Hôpital Notre-Dame, Hôpital de Montréal pour enfants, Institut thoracique de Montréal), et de proposer un plan de réutilisation et de mise en valeur de ceux-ci ainsi que les aménagements nécessaires au processus de disposition des immeubles.

En décembre 2013, le groupe d'experts mandaté par le gouvernement pour soumettre des recommandations en la matière a remis son premier rapport qui porte sur les immeubles hospitaliers excédentaires situés à l'extérieur du site patrimonial du Mont-Royal. Le second rapport du groupe d'experts, concernant l'Hôtel-Dieu de Montréal et l'Hôpital Royal Victoria, a été reçu en mars 2014.

Mesures préférentielles en transport collectif

Un comité de travail conjoint du ministère des Transports et du Secrétariat à la région métropolitaine a été mis en place en mars 2013 pour accélérer la mise en place de mesures préférentielles pour le transport collectif, notamment sur l'île de Montréal et la Rive-Sud, afin d'optimiser les services existants et d'améliorer la fluidité des déplacements.

Le 29 septembre 2013, le gouvernement a annoncé un investissement de 84 millions de dollars pour l'ajout de 208 km aux 209 km de voies réservées existantes sur le territoire métropolitain. Ces mesures s'ajoutent aux 26,5 millions de dollars annoncés au printemps dans le cadre de Mobilité Montréal. Toutes ces mesures sont financées à 100 % par le ministère des Transports ce qui en favorise un déploiement plus rapide.

Mobilité Montréal

En janvier 2014, un comité aviseur constitué d'instances administratives de haut niveau a été créé pour assurer l'efficacité des concertations relativement à cet enjeu important et pour formuler des recommandations. Le secrétaire général associé à la région métropolitaine y participe. Le Secrétariat collabore également avec le ministère des Transports sur différents dossiers d'envergure dont ceux reliés aux infrastructures portuaires, aéroportuaires et ceux découlant de la Stratégie d'électrification des transports.

Montréal = Familles

Le Secrétariat à la région métropolitaine a assuré l'accompagnement du Comité de pilotage Montréal=Familles mis en place par le ministre responsable de la région de Montréal et président du Comité ministériel de la région métropolitaine, en vue de proposer des mesures concrètes pour retenir les jeunes familles sur l'île de Montréal. Le rapport d'étape, rendu public le 19 septembre 2013, présente 29 pistes d'action regroupées en trois axes d'intervention : agir sur l'accessibilité du logement familial et des terrains; agir sur l'offre de produits domiciliaires répondant aux familles; agir sur la qualité de vie pour les familles et promouvoir Montréal comme milieu de vie. Le Secrétariat à la région métropolitaine est mandaté pour coordonner la démarche d'analyse gouvernementale et assurer le suivi des travaux.

Agenda Montréal métropole 2017

L'Agenda Montréal métropole 2017 est une démarche amorcée à l'automne 2013 qui vise à mobiliser le gouvernement, en collaboration avec la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal et les principaux partenaires du Grand Montréal, en vue d'insuffler un essor durable à la métropole dans l'horizon de 2017, 375^e anniversaire de Montréal.

L'intervention gouvernementale comporte trois axes : les legs du gouvernement à la métropole, le soutien à la préparation, au déroulement et à la visibilité des célébrations, et les interventions gouvernementales prioritaires à réaliser à Montréal et sur le territoire métropolitain d'ici 2017. Le ministre responsable de la région de Montréal et président du Comité ministériel de la région métropolitaine assure le leadership de la démarche et un Comité de pilotage sous-ministériel, coordonné par le Secrétariat à la région métropolitaine, appuie son déploiement.

Révision des normes et orientations du Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole

Doté aujourd'hui d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 17 millions de dollars, le Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole constitue l'un des principaux outils d'intervention du ministre responsable de la région de Montréal pour susciter et soutenir l'essor économique, social et culturel de la métropole, et en favoriser le progrès et le rayonnement.

Au cours des derniers mois, le Secrétariat a entrepris une révision complète du Fonds eu égard à sa mission, à ses grandes orientations, à ses normes de même qu'à l'efficacité et à la transparence de ses procédures.

5. Activités de communication

En lien avec sa mission de coordination des interventions gouvernementales dans la métropole, le Secrétariat doit coordonner et assurer la visibilité gouvernementale. Cette visibilité est prévue dans le cadre de diverses ententes avec des instances dont les Conférences régionales des élus et la Ville de Montréal ainsi qu'avec des promoteurs recevant des contributions financières.

Ainsi, le Secrétariat, au cours de la dernière année financière, seul ou conjointement avec ses partenaires gouvernementaux ou municipaux, a produit et diffusé pas moins de 188 textes divers : communiqués de presse, publicités et messages gouvernementaux dans des programmes, des allocutions, etc.

Le ministre responsable de la région de Montréal agit comme représentant du gouvernement du Québec lors de différentes activités publiques. En plus d'être toujours étroitement associé aux contenus alors rendus publics, le Secrétariat assure, à l'occasion, une coordination ou une collaboration à l'organisation de ces événements. Au cours de l'année financière 2013-2014, 39 allocutions ont été préparées à ce titre.

On peut noter, à titre d'exemple, la participation du ministre aux annonces et événements suivants :

- l'inauguration du Planétarium Rio Tinto Alcan;
- le Forum de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur les grappes industrielles;
- l'ouverture de la Conférence C2.MTL;
- le lancement du chantier des ateliers d'artistes, conjointement avec le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- la diffusion du Rapport Montréal = Familles;
- l'annonce des mesures préférentielles pour bus, avec le ministère des Transports;
- l'annonce – Îlot Voyageur Sud, avec la première ministre et le maire de Montréal;
- l'annonce des résultats de Montréal International, conjointement avec la Communauté métropolitaine de Montréal et Montréal International.

Développement durable

En mettant en œuvre et en finançant des mesures et des programmes comme la mise en place du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et de la Trame verte et bleue et la coordination du Comité de pilotage Montréal = Familles, le Secrétariat à la région métropolitaine travaille dans une perspective de développement durable de la région.

Occupation et vitalité des territoires

En 2013-2014, le Secrétariat à la région métropolitaine a réalisé plusieurs démarches concourant à atteindre les objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. La présente section fait état des activités réalisées par le Secrétariat entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 en lien avec la métropole et qui relèvent des compétences du Secrétariat.

Orientation 4 : relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

Actions 15.1; 16.1 et 17.1

La Table Québec – Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement, mise en place en 2012 s'est réunie le 14 février 2014. Le Secrétariat a également réalisé des activités de concertation interministérielle afin de contribuer à améliorer la cohérence et la coordination de l'intervention gouvernementale dans certains secteurs clés pour la région métropolitaine, comme l'accessibilité des personnes et des marchandises sur l'île de Montréal.

Le Secrétariat a soutenu la Communauté métropolitaine de Montréal dans la mise en œuvre de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement en appuyant financièrement, sur cinq ans, le déploiement d'une trame verte et bleue, et l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre traversant le grand Montréal.

Orientation 2 : agir pour vivre nos territoires

Contribution aux actions 9.7, 9.10 et 11.1

En appuyant financièrement les secrétariats des grappes industrielles métropolitaines, en soutenant des initiatives de revitalisation urbaine intégrée et en appuyant les travaux du comité de pilotage Montréal = Familles en vue d'attirer et de retenir les jeunes familles dans le centre de l'agglomération, le Secrétariat a contribué à différentes actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

La contribution totale du Secrétariat en 2013-2014 s'élève à près de 903 080 \$ pour le financement des grappes métropolitaines et à 752 340 \$ pour le soutien aux démarches de revitalisation urbaine intégrée dans la région métropolitaine en 2013-2014. Le Secrétariat a aussi accompagné, durant l'année, les deux futures grappes, l'une en mode, l'autre en design, dans les travaux préliminaires à leur éventuelle mise en place.

Les ententes de gestion des centres locaux de développement pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat ont été renouvelées en 2012-2013 avec les villes de Montréal et de Laval pour une période de 3 ans.

Section 7– Les résultats au regard des mandats du Secrétariat au Développement nordique

Le 14 novembre 2012, le gouvernement a créé le Secrétariat au développement nordique.

Situé administrativement au sein du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat est sous la responsabilité de la ministre des Ressources naturelles.

Le Secrétariat a la responsabilité d'assurer le lien entre les activités de développement économique et social des territoires nordiques et l'ensemble des acteurs qui les influencent.

Le Secrétariat veille à optimiser l'ensemble des ressources mises à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées.

Le Secrétariat a notamment comme mandat de :

- coordonner l'action gouvernementale en milieu nordique en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes concernés, dans le respect de leurs mandats respectifs, ainsi qu'avec les structures existantes;
- accompagner les communautés en leur fournissant, en complémentarité à l'offre gouvernementale, des ressources-conseils et des outils adaptés aux réalités nordiques;
- soutenir les efforts du gouvernement dans le développement de ses stratégies et de ses politiques en milieu nordique;
- conseiller le gouvernement dans le déploiement d'une politique de développement nordique et veiller à sa mise en œuvre et à sa promotion aux niveaux national et international;
- gérer le Fonds d'initiatives au développement nordique;
- faire des recommandations au Comité de parlementaires sur le développement nordique sur les priorités en lien avec le Fonds du développement nordique.

Les activités du Secrétariat au développement nordique

En 2013-2014, le Secrétariat a notamment :

- coordonné la tenue de plusieurs rencontres du Comité de parlementaires afin d'assurer une cohérence gouvernementale en matière de développement nordique;
- coordonné la tenue de la Table des partenaires et de la Table des partenaires autochtones (avec le Secrétariat aux affaires autochtones);
- coordonné la tenue de quatre groupes de travail qui ont porté sur les thèmes suivants :
 - infrastructures, ressources naturelles et environnement;

- éducation, formation, emploi, main-d'œuvre, recherche et culture;
- développement local et diversification économique;
- développement santé et services sociaux.
- entrepris les travaux visant à donner suite aux enjeux soulevés et aux recommandations de ces quatre groupes de travail sur le développement nordique qui se sont tenus en janvier 2014;
- mis sur pied un comité directeur composé des ministères et des organismes interpellés par le développement nordique afin de faciliter la circulation de l'information et la coordination des actions gouvernementales;
- pris en charge certains mandats sur des enjeux stratégiques en matière de développement nordique, notamment :
 - le dossier des infrastructures ferroviaires : des travaux d'analyse visant à statuer sur l'accroissement des capacités permettant le transport du minerai en provenance notamment de la Fosse du Labrador ont été amorcés;
 - le désenclavement du Port de Sept-Îles;
- mis en place un service d'accompagnement des communautés et des municipalités dans le développement de certains de leurs projets prioritaires en assurant une coordination des actions gouvernementales;
- concerté les multiples intervenants et conseillé le gouvernement sur les enjeux, objectifs et mesures requises face au développement nordique;
- conseillé le gouvernement sur les priorités nordiques dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi;
- travaillé à l'élaboration d'un nouveau programme d'aide financière, le Fonds d'initiatives au développement nordique :
 - annoncé lors du dévoilement de la Politique économique Priorité emploi, à l'automne 2013, le Fonds d'initiatives au développement nordique sera financé à même le Fonds du développement nordique;
 - ce programme est doté d'un budget de 2 millions de dollars par année pendant quatre ans, à partir de 2013-2014 et il est géré par le Secrétariat au développement nordique.
- amorcé les démarches visant la mise en place de bureaux régionaux du Secrétariat au développement nordique ayant pour mandat d'accompagner les communautés sur le terrain;
- participé aux travaux d'un groupe de travail visant à étudier des solutions durables en matière de télécommunications au Nunavik;
- collaboré aux structures intergouvernementales telles que le Forum des ministres du Développement du Nord et au centre pour le Nord.

Annexes

On trouvera ci-après trois annexes présentant :

- Le mandat et la composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2014;
- Les lois et règlements dont l'application est confiée à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones au 31 mars 2014;
- L'organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2014.

Annexe 1 – Mandat et composition des comités ministériels permanents³⁸

Comité ministériel de la prospérité et du développement régional

Ce comité a été créé le 26 septembre 2012 en vertu du décret numéro 927-2012, lequel a été remplacé le 5 décembre 2012 par le décret numéro 1144-2012.

Mandat

Assurer la cohérence des actions gouvernementales dans les domaines du développement économique, local et régional, du développement touristique, du développement durable, de la protection de l'environnement, du développement régional et de l'occupation du territoire, de la commercialisation et de l'exportation, des relations internationales, des ressources naturelles et de la faune, de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, du transport, de la simplification et de l'allègement de la réglementation, de l'innovation, de la recherche, de la science et de la technologie.

Composition

Le ministre des Finances et de l'Économie, qui en assume la présidence

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec

Le ministre délégué au Tourisme

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

La ministre des Ressources naturelles

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor.

³⁸ État de situation avant la dissolution de la Chambre le 5 mars 2014.

Comité ministériel de la solidarité

Ce comité a été créé le 26 septembre 2012 en vertu du décret numéro 928-2012, lequel a été remplacé le 7 novembre 2012 par le décret numéro 1003-2012 et le 5 décembre 2012 par le décret numéro 1139-2012.

Mandat

Assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la famille et de l'enfance, de la sécurité publique, de la justice, des droits de la personne, des aînés, des jeunes, de la condition féminine, du sport et du loisir ainsi qu'en ce qui concerne les affaires autochtones.

Composition

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine, qui en assume la présidence

Le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, qui en assume la vice-présidence

Le ministre de la Justice

Le ministre de la Sécurité publique

La ministre de la Famille

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse

La ministre déléguée aux Affaires autochtones

Comité ministériel de l'identité

Ce comité a été créé le 26 septembre 2012 en vertu du décret numéro 926-2012, lequel a été remplacé le 5 décembre 2012 par le décret numéro 1143-2012.

Mandat

Assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines des affaires intergouvernementales canadiennes et de la gouvernance souverainiste, de la francophonie, de la langue, de la laïcité, de la citoyenneté québécoise, des institutions démocratiques, de la culture, des communications, de l'immigration, des communautés culturelles et du patrimoine.

Composition

Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, qui en assume la présidence

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, qui en assume la vice-présidence

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française

Le ministre de la Culture et des Communications

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Comité ministériel de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Ce comité a été créé le 3 octobre 2012 en vertu du décret numéro 944-2012, lequel a été remplacé le 5 décembre 2012 par le décret numéro 1145-2012.

Mandat

Coordonner l'action gouvernementale entre les principaux intervenants en ce qui a trait à la création d'emplois, au développement économique et touristique afin notamment de favoriser la diversification économique de la région.

Composition

La première ministre, qui en assume la présidence

Le ministre délégué aux Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La ministre des Ressources naturelles

Le ministre délégué au Tourisme

Comité ministériel de la région métropolitaine

Ce comité a été créé le 3 octobre 2012 en vertu du décret numéro 943-2012, lequel a été remplacé le 5 décembre 2012 par le décret numéro 1141-2012.

Mandat

- Conseiller le gouvernement sur toute question ou mesure ayant un impact significatif sur la région métropolitaine;
- Assurer la cohérence des politiques et des activités gouvernementales relatives à cette région;
- Assurer la coordination des actions gouvernementales entre les principaux intervenants sur le territoire de cette région.

Composition

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal, qui en assume la présidence

La ministre de la Famille et ministre responsable de la région de Laval, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et ministre responsable de la région de Lanaudière

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Montérégie

Le président du caucus du parti du gouvernement et responsable de la région des Laurentides

Le ministre des Finances et de l'Économie

Le ministre délégué au Tourisme

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française

Le ministre de la Sécurité publique

Le ministre de la Culture et des Communications

Comité de législation

Ce comité a été créé en 1969 en vertu d'une décision du Conseil des ministres. Son décret constitutif date du 1^{er} mai 2013 et porte le numéro 443-2013.

Mandat

Le Comité a pour mandat de s'assurer, une fois qu'une décision est prise par le Conseil exécutif à l'égard d'une proposition législative formulée par un ministre dans un mémoire, que le projet de loi qui en découle est conforme à cette décision.

Si le projet de loi déroge à la décision ou contient des éléments nouveaux, le Comité en évalue l'importance selon l'esprit de la décision et en tenant compte de l'objectif visé par la mesure. S'il le juge à propos, le Comité confie la question au Conseil exécutif pour décision.

Le Comité exerce les mêmes pouvoirs concernant les amendements à être apportés à un projet de loi.

Composition

Le ministre de la Justice, qui en assume la présidence

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, qui en assume la vice-présidence

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine

Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne

Le whip en chef du gouvernement

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Conseil du trésor

Ce comité a été créé en 1971. Son décret constitutif date du 21 septembre 2012 et porte le numéro 923-2012.

Mandat

Le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres. Les membres du Conseil du trésor se réunissent généralement une fois par semaine, le mardi matin. Le quorum est de trois membres et les décisions se prennent par consensus.

Composition

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale, qui en assume la présidence

La ministre de la Famille, qui en assume la vice-présidence

Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, qui est le premier substitut de la vice-présidence

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste

Le ministre de la Sécurité publique

Tous les autres ministres sont membres substitués

**Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée
à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie
canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre
responsable des Institutions démocratiques et de la Participation
citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones
au 31 mars 2014**

Lois et règlements dont l'application est confiée à la première ministre

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	E-18	Loi sur l'exécutif E-18, r.1 Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
2	M-17.2 fonctions relatives aux jeunes prévues aux paragraphe 1° et 2° de l'article 4.1	Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
3	M-30 à l'exception des sections II, III.1 et III.2	Loi sur le ministère du Conseil exécutif M-30, r. 1 Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics M-30, r.2 Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
4	M-34	Loi sur les ministères
5	O-7.01	Loi sur l'Ordre national du Québec
		O-7.01, r.1 Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec

**Lois dont l'application est confiée au ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne
et à la Gouvernance souverainiste**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	C-7.1	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
2	E-20.2	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
3	M-30 section II	Loi sur le ministère du Conseil exécutif

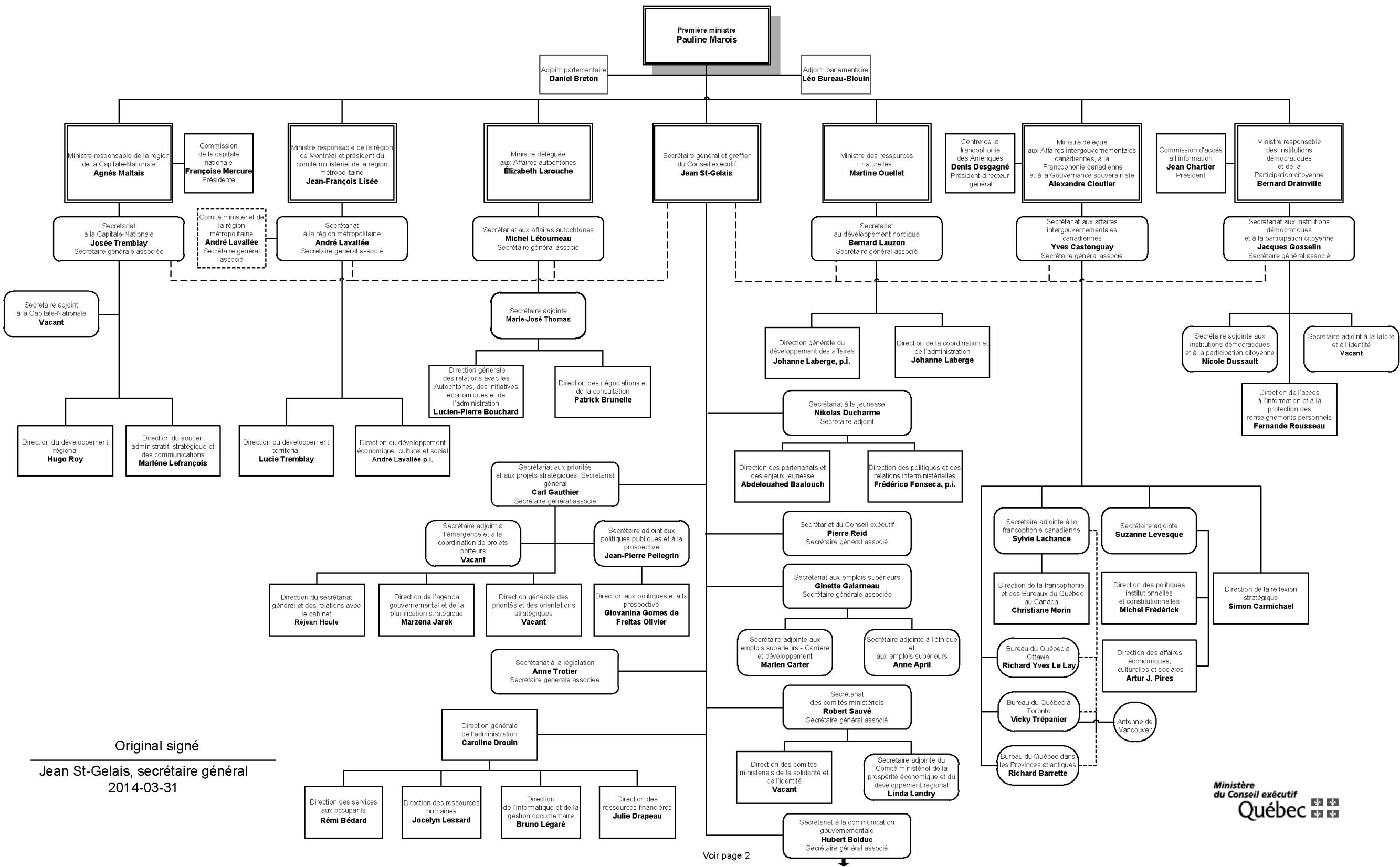
**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable
des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.1 Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.2 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.3 Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		A-2.1, r.4 Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		A-2.1, r.5 Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.6 Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	P-39.1	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

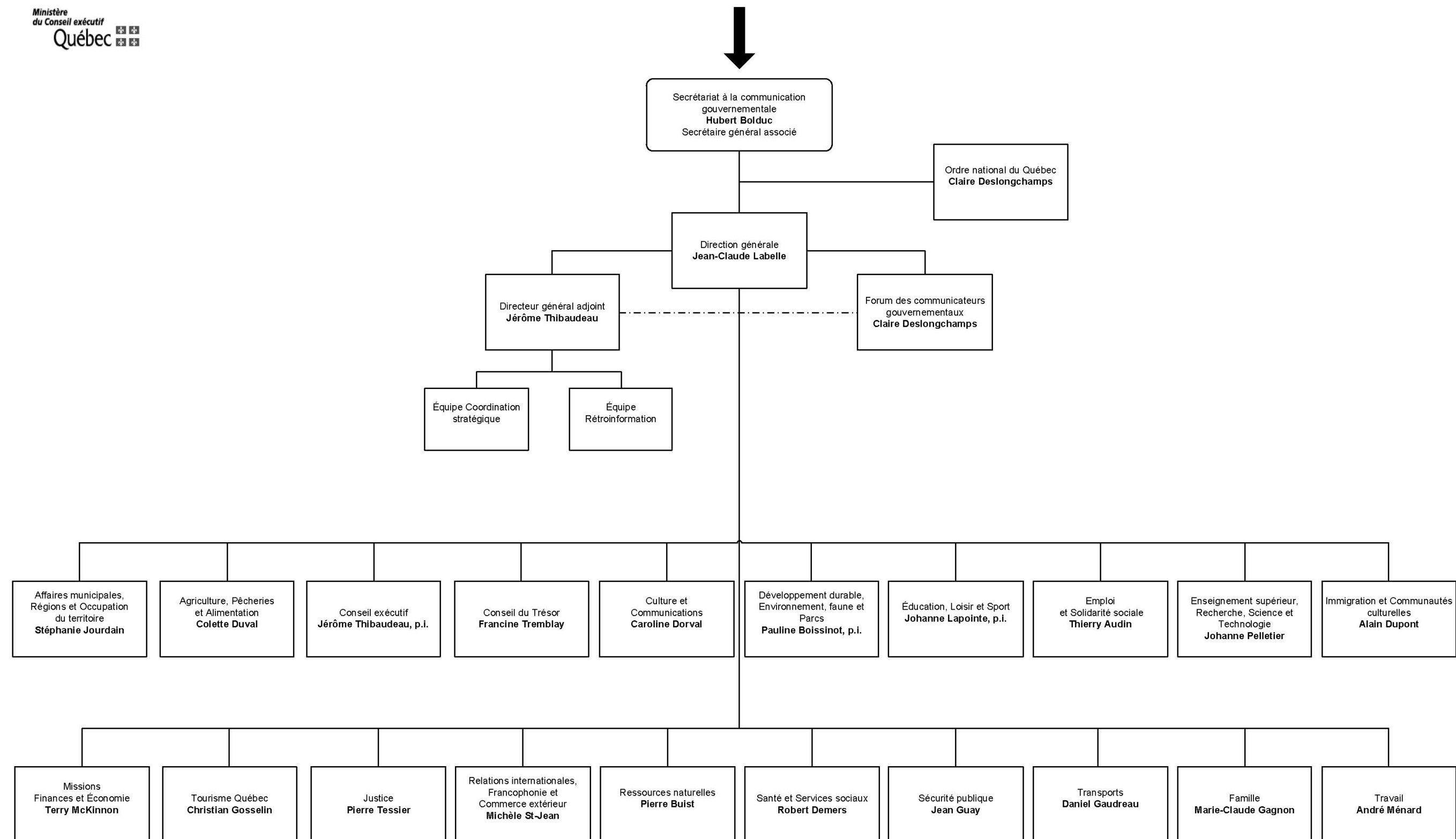
**Lois dont l'application est confiée
à la ministre déléguée aux Affaires autochtones**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	G-1.031	Loi sur le Gouvernement de la nation crie
2	M-30 section III.2	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
3	S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis
4	S-18.1	Loi sur la Société Makivik

Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2014



En raison de la dissolution de la Chambre le 5 mars 2014, M. Daniel Breton et M. Léo Bureau-Blouin n'exerçaient plus leurs fonctions d'adjoints parlementaires au 31 mars 2014.



www.mce.gouv.qc.ca